

M. J.-N. Ponton gravement malade

Nous sommes au regret d'annoncer que notre Directeur, M. J.-N. Ponton, est gravement malade. M. Ponton fut pris de malaise, dimanche, apparemment par suite d'un refroidissement, et est actuellement à l'hôpital depuis lundi. Ce matin, son médecin déclare qu'il est un peu mieux. Ceci explique l'absence d'éditorial pour cette semaine.

Nul doute que les lecteurs du Bulletin des Agriculteurs feront avec nous des vœux pour le prompt rétablissement de notre Directeur.

LA REDACTION

DANS MONTCALM

M. Perron accepte la candidature

Le ministre de l'Agriculture répond aux attaques des "houdistes" — Il s'est toujours intéressé à l'agriculture — "Je suis fier d'être directeur de plusieurs compagnies" — Il a démissionné du Conseil législatif pour être plus près du peuple — M. Perron invite ses adversaires à aller répéter leurs accusations dans Montcalm

Sainte-Julienne, 6 (De notre envoyé spécial). — Le ministre de l'Agriculture, M. J.-N. Perron, est candidat dans le comté de Montcalm; il fut seul mis en nomination à la réunion libérale d'hier et son nom a été proposé par M. l'abbé A. Régimbal, curé de Saint-Denis. Le résultat était prévu et M. Perron était arrivé avant la tenue de cette assemblée, mais on fit les choses avec beaucoup de découragement. Le ministre de l'Agriculture, accompagné du ministre des terres et forêts, était resté à l'hôtel Montcalm tandis que les délégués se réunissaient dans la salle des délibérations sous la présidence de M. le notaire Rolland Guilbault, de Saint-Esprit, assisté de M. J.-F. Daniel, député démissionnaire du comté, et de M. P.-A. Séguin, député fédéral. Après le choix de M. Perron, les délégués se sont portés au-devant de lui pour l'escorter jusqu'à la salle où se tint l'assemblée qui suivit.

Le ministre de l'Agriculture a été l'objet d'une belle réception. Il n'est pas entré dans les détails de son programme agricole, mais en répondant aux attaques des conservateurs il a tenu à dire aux électeurs de Montcalm ce qu'il est, ce qu'il entend rester. "Si vous ne voulez pas de moi comme cela, votez contre moi", a-t-il dit comme conclusion.

M. Perron fut appuyé par M. Honore Mercier, ministre des terres et forêts, J.-F. Daniel, conseiller législatif, P.-A. Séguin, Lucien Dugas, député de Joliette, Bernard Bissonnette, avocat de Montréal, fils de l'ancien représentant de Montcalm, dont le nom avait été mentionné comme candidat possible, Olivier Asselin et Antoine Sénécal, président de la Jeunesse libérale de Montréal. Parmi les personnes présentes sur l'estrade, mentionnons MM. Cléophas Bastien, député de Berthier, Irénée Vautrin, de Saint-Jacques, Anatole Plante, de Mercier, l'échevin Alfred Legault, M. Raoul Grothé et autres.

M. PERRON

Le ministre de l'Agriculture est acclamé quand il se lève pour parler, un bon nombre des assistants sont debout et l'assemblée cante: "Il a gagné ses épaulettes..."

M. Perron remercie les membres de la réunion et se dit flatté de ce témoignage unanime d'estime envers lui, un étranger, pas connu dans le comté, mais malgré tout les électeurs de Montcalm ont voulu lui permettre de faire une campagne et il l'espère bien avoir un siège à l'Assemblée législative.

En remerciant aussi les conservateurs qui ont signé une requête pour lui demander de se présenter dans Montcalm, M. Perron tient à dire qu'il n'est pas un ingrat et n'oublie jamais ses amis. Il a constaté avec plaisir que dans le comté il y a des conservateurs larges d'idées qui veulent donner à un homme l'opportunité d'exposer un programme agricole et d'aller le défendre en Chambre.

Le candidat fait l'éloge de son prédécesseur, M. Daniel, et si celui-ci a pu dire qu'il avait eu tout ce qu'il voulait, c'est que l'argent confié à M. Daniel a été bien dépensé et il n'y a jamais eu de scandale dans le comté de Montcalm.

LES "HOUDISTES"

M. Perron s'applique surtout à répondre aux attaques passées et futures des oppositionnistes qu'il appelle les "Houdistes". Dans le comté de Montcalm, on a dit que M. Perron, est un avocat de la rue Saint-Jacques, qu'il ne connaît rien en agriculture, il s'est même trouvé un homme qui a eu l'amabilité de dire qu'il est un farceur, mais celui-là sa farce a été finie le

jadis et ceux qui, dit-il, prennent aujourd'hui le nom de conservateurs. Il compare les Leblanc, les Tellier, les Cousineau et les Sauvé à ceux qui veulent les remplacer. Ce sont aujourd'hui tous des hommes ayant été du parti libéral qui sont à la tête du parti conservateur. Il ne veut pas faire injure aux conservateurs en disant que ceux qui conduisent sont des chefs conservateurs, pour lui ce sont simplement des houdistes qui ont poignardé le chef de l'opposition, M. Sauvé, parce qu'il était trop gentilhomme pour eux.

"Je ne suis pas un prophète comme Daniel, mais je serais bien surpris si ce bon vieux parti d'honnêtes gens ne chassait pas à coups de fouets ces gens actuellement dans le temple.

Tout ce qui se ressemble, se rassemble, dit le proverbe, quand les "houdistes" se sont emparés du parti conservateur, ils ont trouvé un homme pour les presser sur son cœur et mettre un journal à leur disposition, le Star. Quand sir Hugh Graham, alias lord Atholstan, les a vus apparaître, il s'est dit: "Voilà des gens comme je les aime. J'ai passé ma vie à tâcher de faire tort à mon pays. Lorsqu'il a sorti de la guerre mon pays était dans une situation financière difficile, j'ai lancé une campagne de presse pour prêcher le défaitisme, j'ai passé ma vie à insulter et à dénigrer les hommes qui ne voulaient pas faire ce que je leur disais de faire; voici des hommes qui sont prêts à faire la même chose, venez sur mon cœur.

"Voici des hommes qui vont jeter de la boue aux meilleurs Canadiens français de la province, qui disent que la province est mal administrée, que les administrateurs sont corrompus, que la province s'en va à la ruine, c'est cela que j'aime. Je vais les aider; j'aime beaucoup l'argent, mais je vais quand même leur ouvrir ma caisse."

Et voilà, dit le ministre, ceux qui sont aujourd'hui à la tête du parti conservateur, à l'encontre du sentiment des vrais conservateurs de la province de Québec. Les Houdistes avaient donc un organe anglais; il leur manquait un organe français; ils en ont créé un de toutes pièces, le Goglu, et ils sont maintenant en possession de deux journaux qui se valent: le Star et le Goglu.

"POURQUOI J'AI DÉMISSIONNÉ DU CONSEIL LÉGISLATIF"

On m'a demandé pourquoi j'avais quitté le Conseil législatif, alors que je suis pratiquement ruiné par le travail? La province de Québec a été bonne pour moi, j'y ai trouvé relativement la paix et le bonheur en dehors de ceux qui m'ont calomnié et jeté de la boue, et ceux-là ne m'empêchent pas de dormir. J'ai contracté une dette envers ma province et si je n'avais pas cru qu'il était de mon devoir de faire quelque chose pour elle, je ne serais pas sorti du Conseil législatif. Je n'en suis pas sorti à cause des injures, des calomnies et des insultes que les "houdistes" m'ont jetées à la figure en ces derniers temps. A la voirie, il n'y avait là qu'une question d'affaires et le contact avec le peuple n'était pas absolument nécessaire, mais en venant à la conclusion qu'il me fallait être plus proche du peuple.

La province de Québec est essentiellement agricole et pour maintenir sa suprématie, il faut que nos cultivateurs soient heureux et prospères. Je veux aller en Chambre pour dire ce que je crois devoir être fait et faire voter les crédits nécessaires.

INVITATIONS A SES ADVERSAIRES

En terminant, M. Perron lance une invitation à ses adversaires. Des accusations directes on n'en a pas faites contre moi, dit-il, mais on a fait des insinuations tant qu'on a pu. Le seul plaisir que les "houdistes" m'ont fait depuis qu'ils sont là, c'est de m'avoir fait de l'opposition dans Montcalm. Je serai dans le comté samedi prochain, j'y serai toute la semaine prochaine et s'ils ont quelque chose à dire contre moi, c'est le temps de le dire. Si je ne suis pas digne de vous représenter, vous voterez contre moi; si vous croyez que j'ai été calomnié, que je ne suis pas l'homme qu'on répète partout dans la province que je suis, vous voterez pour moi. A tout événement, quels que soient mes mérites ou mes démerites, M. Taschereau a donné à la province le meilleur gouvernement qu'on pouvait désirer. Aujourd'hui j'offre de donner quelques années à l'agriculture, à vous de dire si vous acceptez.

"JE N'AI RIEN A CACHER"

Je n'ai rien à cacher continue M. Perron, et ce n'est pas non plus dans mes habitudes. Je suis avocat, industriel, commerçant en autant que les lois du Barreau le permettent; je suis actionnaire de compagnies, directeur de compagnies; j'ai été élu député depuis longtemps et j'ai l'intention de continuer; et si les électeurs de Montcalm pensent que je puis rendre service à eux et à ma province et si le succès que j'ai obtenu et la réputation que je puis avoir ne me déqualifient pas, je leur demande de voter pour moi. D'un autre côté, si les électeurs de Montcalm sont d'avis qu'il faut honorer mon nom, sans responsabilité pour administrer les affaires de la province, alors votez contre moi."

M. Perron établit ensuite un parallèle entre les conservateurs de

L'Union Catholique des Cultivateurs tiendra son congrès annuel à Montréal les 12 et 13 novembre, 1929

Née en 1924, l'Union catholique des cultivateurs de la province de Québec a connu comme toute initiative nouvelle des hauts et des bas. L'année 1929, cependant, comptera dans son histoire comme l'une des plus importantes depuis sa naissance. En plus d'avoir fondé son organe officiel (hebdomadaire) "La Terre de chez nous", elle a vu augmenter de façon sensible ses effectifs et elle a tenté avec succès son entrée dans le domaine de la Coopération.

De nombreux sujets d'études demeurent encore sur le tapis. Ils seront considérés lors des prochaines assemblées en novembre prochain. C'est ainsi que l'on discutera de la formation d'Unions diocésaines, de la Fédération des associations agricoles, de l'opportunité d'un crédit agricole provincial, de l'existence d'un tarif saisonnier, etc. Sans vouloir insister sur ces différentes questions, nous pensons que les délégués sauront s'y intéresser et verront qu'il y a de leurs meilleurs intérêts de prendre part sérieusement aux discussions qui ne manquent pas d'être soulevées en les étudiant.

Les délibérations se tiendront dans la salle de l'Assistance publique, 460, rue LaGauchetière est. Le Congrès s'ouvrira par une messe basse dite par l'aumônier gé-

progrès que dans les deux autres domaines. Ici les applaudissements moins nombreux semblent indiquer que les cultivateurs même libéraux commencent à ne plus croire à la prospérité agricole; les applaudissements à l'adresse de M. Perron, quand il disait qu'il faut faire autre chose, montre plutôt qu'il n'ont pas tout ce qu'ils désirent.

M. Mercier dit que M. Perron a travaillé avant de faire sa tournée. Si tous ceux qui lui reprochent d'être riche voulaient travailler comme lui, plusieurs auraient l'occasion de s'enrichir.

ME BERNARD BISSONNETTE

M. Bissonnette, dont il avait été mentionné comme candidat probable dans Montcalm, si M. Perron n'avait pas accepté, dit combien il est heureux de cette acception de M. Perron. C'est l'homme le plus considérable contre qui les conservateurs ont aujourd'hui à lutter. En quittant le Conseil législatif, M. Perron a voulu se sentir plus près du peuple. En M. Perron il voit surtout le cultivateur de Beauséjour qui a vu les réformes qui devaient être faites pour rendre l'agriculture prospère et demande aujourd'hui aux électeurs de Montcalm de lui permettre d'accomplir la tâche qu'il a acceptée pour le bien de la province qu'il faut non seulement rendre prospère mais placer à la tête des provinces canadiennes.

M. DANIEL

M. J.-F. Daniel fut le premier orateur de l'après-midi, et il fit l'exposé des problèmes particuliers au comté de Montcalm, problèmes agricoles surtout, et il va sans dire que pour la solution de ces problèmes, il attend beaucoup de M. Perron lorsqu'il sera député de Montcalm.

MM. O. Desrochers, préfet du comté, et Henri Wolfe, maire de Sainte-Julienne, présidaient conjointement l'assemblée.

Tribune libre

Lettre ouverte

Québec, le 24 octobre 1929

Monsieur J.-N. Ponton,

Le Bulletin des Agriculteurs,

Montréal, Québec.

Monsieur,

J'ai lu avec un vif intérêt votre article sur la tuberculisation, publié en première page du Bulletin du 10 octobre. Vous avez parfaitement raison dans ce que vous dites au sujet des sacrifices faits, volontairement ou forcement, par nos cultivateurs, pour l'assainissement de leurs troupeaux. Aux fraudes trop nombreuses qui se commettent dans la vente des vaches laitières, par des personnes qui devraient être traitées comme de véritables criminels, vous suggérez comme remède l'interdiction de la vente de la tuberculine, à moins que ce ne soit à des personnes autorisées à faire cette vente. Cette mesure pourrait avoir de la valeur, si elle n'était pas faite simplement dans le but d'arrêter la fraude. Mais que vaudrait-elle dans l'état actuel des choses? Si cette mesure émane de l'autorité provinciale, rien n'empêchera les vendeurs malhonnêtes de se procurer de la tuberculine dans les provinces étrangères. Si, d'autre part, cette mesure émane du gouvernement fédéral, la tuberculine clandestine ou de contrebande sera encore plus facile à obtenir que ne le sont les alcools.

Ne pourrait-on pas plutôt imposer pour la vente des vaches laitières

néral de l'U. C. C., le Révérend P. Lebel, S.J., à l'église Saint-Jacques, le mardi, 12 novembre, à 9 heures. Le sermon de circonstance sera prononcé par le U. Lévy Côté, O.M.I. Le soir du même jour, il y aura réception officielle à laquelle participeront les sommités religieuses, civiles et politiques de notre province, de même que les représentants de nos différentes associations agricoles.

Le mercredi midi, 12 novembre, la ville de Montréal recevra les délégués officiels de l'U. C. C. et ses invités d'honneur à un grand banquet qui sera servi à l'hôtel Vigier. Tous les cultivateurs qui peuvent disposer de deux jours de liberté en novembre sont cordialement invités à assister aux grandes et sérieuses délibérations qui les intéressent. Ils ne doivent point oublier que les lumières et l'expérience d'un chacun sont nécessaires pour la réussite de nos projets. D'ailleurs, c'est le bien du public agricole que l'on a en vue durant ces réunions. Les cultivateurs se doivent donc de manifester leur intérêt à leur tour en assistant nombreux à ces délibérations de la plus haute importance pour leur bien-être particulier aussi bien que pour l'avancement de la classe agricole québécoise en général.

COMMUNIQUE

res et autres animaux de ferme une réglementation qui diminuerait d'une manière considérable les fraudes auxquelles donne lieu le commerce? Mais, cette législation qui pourrait paraître draconienne, ne pourra pas donner de l'honnêteté aux vendeurs malhonnêtes, ni de la prudence aux acheteurs naïfs.

Pour ma part, je crois que le meilleur moyen d'empêcher ces fraudes, c'est d'organiser une campagne d'éducation auprès de nos cultivateurs pour les mettre sur leurs gardes, afin qu'ils n'achètent jamais de vaches laitières sans recourir à l'opinion et même aux services de l'agronome officiel de leur localité. Quand une personne achète une marchandise qu'elle ne connaît pas, elle a toujours tort de s'en rapporter absolument à la bonne foi des commerçants d'animaux qui, pour la plupart, sont plus ou moins magiciens de leur nature.

G. B.

De succès en succès dans ce nouveau pays

Au cours de l'année, des centaines de chefs de famille et des familles entières allèrent s'établir dans la région qui, de Saint-Walburg, en Saskatchewan, longe le tracé de la ligne nouvelle du Canadien National qui se rendra à Bonnyville afin d'ouvrir à la civilisation un pays nouveau et de réunir deux groupes de paroisses françaises, l'un en Saskatchewan l'autre en Alberta.

Parmi les nombreuses personnes qui allèrent tenter fortune dans cette région nouvelle, beaucoup s'en allèrent sur des renseignements fournis par les missionnaires-colonisateurs, d'autres par le Service de Colonisation du Canadien National. On peut dire que toutes ces personnes furent satisfaites.

Elles s'attendaient de trouver dans cette région nouvelle qui sera bientôt traversée par une voie ferrée, des terres en broussailliers, en prairie, en forêt; des lacs, des rivières, un sol de qualité supérieure, un climat favorable à la culture des grains, des légumes; des terrains où pourrait se faire avantageusement l'élevage des animaux; elles voulaient aussi un pays où la pêche et la chasse sont abondantes, une région belle par ses pittoresques.

La meilleure preuve que tout cela fut trouvé dans ce pays nouveau, c'est que les trois personnes revenues de cette région nouvelle parlent déjà d'y retourner avec leurs familles.

Dans la nouvelle paroisse fondée près de Bonnyville au cours de l'été, plus de 90 terres furent prises en peu de temps, mais il reste encore un large territoire où de bons Canadiens trouveraient à établir avantageusement leurs familles.

MM. les abbés Zénon Alary et Georges Bilodeau, 520, rue Richemond, à Montréal, nommés par N.S.S. les évêques pour renseigner et diriger les Canadiens qui veulent établir leurs enfants sur de bonnes terres, dans les meilleures régions agricoles du Canada, nous apprennent que les demandes de renseignements affluent à leur bureau. Décidément, les Canadiens veulent que leurs fils s'emparent de leurs terres et qu'ils les défrichent pour leur profit.

J.-E. LAFORCE

Succès dans l'enseignement

Mlle Olympe Favreau, de l'Académie, institutrice à Laprairie, Côte Saint-Catherine, vient de recevoir du département de l'Instruction publique de Québec par l'entremise de M. l'inspecteur J.-Gervais Marier, un chèque de vingt dollars, pour succès remportés dans l'enseignement pour l'année 1928-1929.

Le classement et la vente des oeufs

Règlements établis sous les dispositions de la loi des animaux de ferme et leurs produits

L'agriculture s'est développée considérablement dans la province en ces dernières années et il ne doit pas y avoir de raisons pour que ce progrès ralentisse. En vue d'améliorer leurs revenus les agriculteurs sont à l'affût de meilleurs moyens de produire des oeufs de qualité exigée sur le marché. Nous publions ci-dessous les règlements de classification et de vente des oeufs tels qu'établis pour la protection du producteur et du consommateur.

INTERPRETATION

1. — Dans ces règlements, à moins que le texte n'exige une interprétation différente:
(a) "La loi" signifie la Loi des animaux de ferme et leurs produits.
(b) "Casse" signifie la perte résultant de la casse d'oeufs au cours du transport.

(c) "Types-modèles canadiens" signifient les catégories et qualités d'oeufs nommées et définies dans ces règlements.
(d) "Miroir" signifie déterminer la qualité de l'intérieur de l'oeuf et la catégorie, en tenant l'oeuf le gros bout en haut et en le faisant tourner devant une lumière brillante passant à travers une ouverture dans un écran opaque.

(e) "Propre" (appliqué aux oeufs) signifie sans taches ni souillures.

(f) "Caisse" signifie un contenant fait pour contenir 30 douzaines d'oeufs.

(g) "Charge de wagon" ou "de char" signifie tout expédition sur laquelle on obtient le tarif d'express ou de fret pour une charge de wagon, avec un minimum de 350 caisses.

(h) "Contenant" signifie toute caisse, boîte ou tout panier, carton ou autre récipient dans lesquels les oeufs sont contenus.

(i) "Carton" signifie une boîte de papier divisée en cases, faite pour contenir des oeufs.

(j) "Consommateur" signifie tout individu qui achète des oeufs pour son emploi personnel ou pour l'emploi de sa famille.

(k) "Destination" signifie le lieu où les oeufs sont livrés ou vers lequel ils sont expédiés.

(l) "Oeufs" signifie des oeufs en coque, destinés à la nourriture de l'homme et non destinés à l'incubation.

(m) "Oeufs bons pour la nourriture de l'homme" comprend tous les oeufs exempts de toute substance, tout état ou coloration étrangère à l'oeuf normal, conformément aux définitions de qualités données dans les types modèles canadiens, lesquels substance, état ou coloration sont apparents lorsque les oeufs sont mirés.

(n) "Premier receveur" signifie toute personne, autre qu'un consommateur, qui reçoit ou achète les oeufs d'un producteur.

(o) "Classifier" ou "trier" signifie séparer les oeufs au moyen de la miruse, en catégories et qualités, conformément aux définitions données dans les types modèles canadiens.

(p) "Base de classement" signifie sur la base des qualités spécifiées dans les types modèles canadiens.

(q) "Fente de cheveu" signifie une légère fente qui n'est apparente qu'au mirage.

(r) "Inspecteur" signifie tout agent nommé par le ministre pour les fins de la loi ou des règlements établis sous l'empire de la loi.

(s) "Le ministre" signifie le ministre de l'Agriculture.

(t) "Sur consignation" signifie une expédition ou une livraison pour la vente ou la revente, sans convention préalable relativement au prix.

(u) "Lieu public ou manière publique" signifie tout véhicule, magasin, marché, rue ou autre endroit, où les oeufs sont tenus ou exposés ou étalés ou offerts en vente.

(v) "Producteur" signifie la personne qui vend les oeufs ou les offre en vente en premier lieu.

(w) "Règlements" signifie les présents règlements, établis sous l'empire de la loi.

(x) "Marchand de détail ou détaillant" signifie toute personne ou toutes personnes offrant ou vendant des oeufs directement à un consommateur.

(y) "Raisonnement propres" (appliqué aux oeufs) signifie qu'aucune saleté ou substance étrangère ne se voit sur la coque.

(z) "Deuxième receveur" signifie la personne autre qu'un consommateur, à laquelle le premier receveur vend, expédie, livre ou consigne des oeufs.

(aa) "Marchand de gros" signifie toute personne qui vend des oeufs à qui ce soit pour la revente, ou à tout restaurateur, hôtel, maison de pension, boulangerie, chantier de mines, de construction ou de bûcherons, compagnie de transport, ou autre organisation pour son emploi ou leur emploi dans la boulangerie ou dans la cuisine ou pour servir aux pensionnaires, hôtes, patrons ou employés.

sée en trois qualités, savoir: extras, premiers et seconds. La catégorie "fendus et sales" n'est pas subdivisée en qualités. DEFINITIONS DES CATEGORIES Fraîs — Oeufs qui n'ont pas été soumis à des procédés artificiels de conservation ni tenus au froid artificiel à une température de 40 degrés F., sauf au cours du transport. D'entrepôt — Oeufs qui ont été conservés au froid artificiel à une température de 40 degrés Fahrenheit ou au-dessous.

Conservés — Oeufs qui ont été soumis à tout procédé, liquide ou autre, ayant pour but de conserver leur qualité.

Fendus et sales — Oeufs dont la coque a été fendillée ou cassée, lécquée, souillée, ou endommagée en coque, mais qui sont bons pour servir à la nourriture; la tolérance, au moment de l'inspection pour l'expédition, ne doit pas dépasser trois oeufs par demi-caisse inférieurs à la catégorie indiquée.

DEFINITION DES QUALITES

OEUFs FRAIS

Spéciaux — Oeufs de grosseur uniforme, pesant au moins 25 onces la douzaine, et 47 livres net la caisse de 30 douzaines; propres et sans taches, à coque saine et forte; chambre d'air petite, ayant moins de 1-8 de pouce de profondeur; blanc de l'oeuf ferme et clair, jaune obscurément visible. La tolérance maximum, à l'époque où l'inspection est faite, ne doit pas dépasser huit oeufs inférieurs à la qualité désignée par demi-caisse.

Extras — Oeufs de grosseur raisonnablement uniforme, pesant au moins 24 onces la douzaine, et 45 livres net la caisse de 30 douzaines; à coque saine et propre; chambre d'air moins de 1-4 de pouce de profondeur; blanc de l'oeuf ferme et clair; le jaune peut être modérément visible, pourvu qu'il n'y ait pas de traces distinctes de contour, et que le jaune se confonde graduellement avec le blanc. La tolérance maximum, à l'époque où l'inspection est faite, ne doit pas dépasser huit oeufs inférieurs à la qualité désignée par demi-caisse.

Premiers — Oeufs pesant au moins 22 1-2 onces la douzaine, et 43 livres net la caisse de 30 douzaines; à coque saine et raisonnablement propre; chambre d'air ayant moins de 3-8 de pouce de profondeur; le jaune peut être clairement visible, mais se déplaçant librement; chambre d'air stationnaire; le blanc de l'oeuf peut être légèrement tremblotant. La tolérance maximum, à l'époque où l'inspection est faite, ne doit pas dépasser huit oeufs inférieurs à la qualité désignée par demi-caisse.

Seconds — Oeufs à coque saine; cette qualité peut contenir des oeufs faibles, aqueux, des oeufs à jaunes lourds ou tous les autres œufs propres à la nourriture de l'homme. La tolérance maximum, à l'époque où l'inspection est faite, ne doit pas dépasser six oeufs inférieurs à la qualité désignée par demi-caisse, sans compter les œufs à fente de cheveu.

OEUFs D'ENTREPOT

Extras — Oeufs de grosseur raisonnablement uniforme, pesant au moins 23 1/2 onces la douzaine, et 44 livres net la caisse de 30 douzaines; propres; à coque saine; chambre d'air n'ayant pas plus de 5-16 de pouce de profondeur; blanc de l'oeuf ferme. Le jaune peut être visible à condition qu'il n'y ait pas de traces distinctes de contour et que le jaune se confonde graduellement avec le blanc. La tolérance maximum, à l'époque où l'inspection est faite, ne doit pas dépasser six oeufs inférieurs à la qualité désignée par demi-caisse.

Premiers — Oeufs pesant au moins 22 onces la douzaine, et 42 livres net la caisse de 30 douzaines; raisonnablement propres; à coque saine; chambre d'air n'ayant pas plus de 7-16 de pouce de profondeur; le jaune peut être clairement visible, mais se déplaçant librement; chambre d'air stationnaire; le blanc de l'oeuf peut être légèrement tremblotant. La tolérance maximum, à l'époque où l'inspection est faite, ne doit pas dépasser six oeufs inférieurs à la qualité désignée par demi-caisse.

Seconds — Oeufs à coque saine. Cette qualité peut contenir des oeufs faibles, aqueux, des oeufs à jaunes lourds, et tous les autres œufs propres à la nourriture. La tolérance maximum, à l'époque où l'inspection est faite, ne doit pas dépasser six oeufs inférieurs à la qualité désignée par demi-caisse, sans compter les œufs à fente de cheveu.

OEUFs CONSERVES

Les mêmes qualités et les mêmes définitions de qualités s'appliquent à la catégorie "Conservés" qu'à la catégorie "d'Entrepôt".

(Suite à la page 4)

Menus grains dans l'alimentation de l'homme

Comment, grâce à ces grains, notre menu peut devenir moins dispendieux, plus varié et par conséquent plus sain

QUELQUES RECETTES FACILES

(Suite et fin)

L'orge sans balles, qui est encore inconnue dans le ménage canadien, est une céréale qui mérite de figurer dans notre régime. Il se cultive au moins trois variétés d'orge sans balles sur une certaine échelle au Canada, et il se produit une quantité assez considérable de ce grain dans l'Alberta, où on l'emploie tout spécialement pour l'alimentation des jeunes porcs. L'orge sans balles ou l'orge nue, de même que l'avoine nue, se débarrasse de ses balles dans la batteuse, et se prépare très facilement pour la mouture. Elle ne se moule pas aussi facilement que l'avoine, mais elle peut être traitée dans presque tous les moulins à bras. Pour obtenir une fine mouture on est peut-être obligé de faire passer la substance trois fois par le moulin. L'orge nue grossièrement moulue fait un gruau excellent. La peau est beaucoup plus apparente que celle de l'avoine, mais elle ne paraît pas frier le moins indolument l'appareil digestif. L'auteur de ces lignes a souvent déjeuné exclusivement de gruau d'orge (avec du sucre et de la crème) et l'a trouvé un aliment très nourrissant. Cette orge pourrait s'ajouter très avantageusement au régime de la plupart des ménages; une fois la demande créée, on pourrait se la procurer à très bas prix. J'ai actuellement à l'essai un grand nombre de variétés d'orge sans balles, et j'espère pouvoir bientôt introduire une ou deux sortes qui seront supérieures à toutes celles qui sont actuellement en culture. Il devrait y avoir un bel avenir pour l'orge sans balles, aussi bien pour la table que pour l'alimentation des animaux de la ferme. Les variétés que l'on peut actuellement se procurer dans le commerce sont la Blanche sans balles, la Noire sans balles et l'orge de l'Himalaya, que l'on appelle habituellement Guymalay, ou par le nom singulierement corrompu de Guy Mayle. Cette dernière variété est la meilleure et celle qui se cultive le plus généralement. Il vaut mieux ne pas employer la Noire sans balles, car il est à craindre qu'elle ne contienne de l'ergot. L'orge est moins sujette à cette maladie que le seigle, mais ce fléau existe cependant dans certaines parties du Canada, et lorsqu'il attaque une variété noire sans balles, ce n'est que très difficilement qu'on peut le découvrir.

Seigle

Le seigle est l'un des grains les moins intéressants pour la nourriture de l'homme, et il est peu probable qu'il sera jamais employé dans une proportion considérable au Canada tant que l'on pourra se procurer d'autres céréales. Il se mange beaucoup de pain de seigle dans le nord de l'Europe, mais il est difficile d'en acquiescer le goût, à moins qu'il ne contienne une proportion très considérable de farine de blé, et même alors la plupart des gens ne le recherchent que s'ils y avaient été habitués dès l'enfance.

Maïs

Ce grain, qui est beaucoup employé pour l'alimentation de l'homme dans les parties du sud des Etats-Unis et ailleurs, n'est que très peu utilisé au Canada. La farine moulue et purifiée du maïs ressemble trop à celle du blé—sans avoir exactement la même composition—pour qu'elle offre de très grands avantages. Pendant la dernière partie le blé d'Inde sucré fournit un légume délicieux, excessivement sain, s'il est consommé en quantité modérée. Cependant il est relativement indigeste. On peut moudre le grain d'une des variétés sucrées ou des variétés ordinaires, et s'en servir de la même manière que de l'avoine ou de l'orge moulues, mais le blé d'Inde sucré mûr ne semble pas contenir autant de matières alimentaires que les espèces rondes et plus féculentes.

Le maïs est une nourriture assez grossière, beaucoup plus grossière que l'avoine, et il y aurait des inconvénients à en consommer de grandes quantités, mais il est certainement d'être essayé dans les ménages où les aliments grossiers n'ont reçu jusqu'ici que peu d'attention.



Vous ne Pouvez Couper l'Eparvin

—ni version chevillé mais vous pouvez le couper vite et complètement avec Absorbine et faire travailler le cheval durant le traitement. Puissant indolument antiseptique, ne cause ni ampoules ni chute de poil. \$2.50 la bouteille. Brochure envoyée gratuitement. 79F



quant deux heures ou plus; veiller à ce que les fèves ne deviennent pas trop sèches.

Soupe

Tous les grains grossièrement moulus vont très bien dans la soupe. Les pois et les fèves sont peut-être ceux qui conviennent le mieux pour cela, surtout parce qu'ils n'ont pas besoin d'être moulus; lorsqu'ils sont d'une espèce qui cuit bien, ils peuvent être mis tout ronds dans la soupe. Ils se mélangent en morceaux au bout d'une heure ou deux d'ébullition. On peut aussi se servir d'autres grains ronds de la même manière, mais dans ce cas il vaut mieux les moudre grossièrement.

Gruau (porridge)

Pour le gruau, on doit moudre le grain en une farine grossière, à moins qu'on ne préfère avoir un gruau très fin. On fait cuire cette farine pendant une heure ou deux. Un bon système est de faire bouillir pendant quelque temps, le soir dans un fourneau sans feu, et de finir la cuisson le matin. L'avoine moulue fait peut-être le meilleur gruau, mais l'orge sans balles, le maïs et les autres grains conviennent également très bien pour cela.

Gâteau d'avoine

C'est une espèce spéciale de gâteau plat que l'on fait entièrement d'avoine moulue et qui ne ressemble en rien aux gâteaux que l'on prépare avec toutes les autres sortes de grain. Généralement on fait du gâteau d'avoine en ajoutant du sel, un peu de beurre ou d'autre graisse, et un peu d'eau à la farine fine. On roule la pâte en une couche très mince, avant de la mettre sur la tôle.

Petits gâteaux (cookies)

Pour la plupart des sortes de farine, il est nécessaire et avantageux d'ajouter à la pâte dont on veut faire des biscuits une certaine quantité de farine ordinaire de blé. La formule que voici donne de bons résultats pour presque toutes les sortes de farine fine: 1/2 tasse de farine, 1/2 tasse de fleur (farine de blé), 1/2 tasse de beurre ou de saindoux ou autre graisse, 1/2 tasse de sucre (brun, granulé ou d'étable), 1 œuf. Ajouter un peu de sel, à moins que le beurre ne soit déjà très salé. Mélanger l'œuf battu avec le sucre et la graisse. Mélanger la farine de blé avec l'autre farine. Mélanger ensuite tous les ingrédients ensemble.

La pâte est généralement assez difficile à travailler, mais on peut l'aplatir au moyen du rouleau et la découper sur une planche bien recouverte de farine fine. On fait cuire pendant 10 à 30 minutes, suivant la chaleur du four.

On peut faire aussi avec la recette suivante et sans l'emploi d'aucune sorte de farine, des biscuits de blé entier de bonne qualité. 2 tasses de blé finement moulu, 1/2 tasse de beurre et de saindoux mélangés, 1/2 tasse de sucre, 1 œuf.

La pâte doit être ferme, mais elle peut, dans certains cas, exiger l'addition d'une petite quantité d'eau.

Biscuits à thé

On peut faire de bons biscuits à thé au moyen de blé finement moulu, sans l'addition de farine, mais lorsqu'on se sert de farine fine provenant d'autres grains, il est bon d'employer des parties à peu près égales de cette farine et de fleur de blé. La recette suivante pour les biscuits est très bonne: 1 tasse de farine fine, 1 tasse de fleur (farine de blé), 2 cuillerées à thé de poudre à pâte, 1/3 tasse de beurre et de saindoux mélangés.

Mélanger ensemble la farine la fleur et la poudre à pâte et ajouter une très petite quantité de sel, à moins qu'on n'emploie du beurre fortement salé. Ensuite ajouter la graisse et bien mélanger. En dernier lieu ajouter assez d'eau pour obtenir une pâte un peu molle. Rouler et découper sur une planche recouverte de fleur. Faire cuire pendant dix minutes dans un four très chaud.

Si l'on désire des biscuits à thé faits uniquement avec du blé, on peut employer deux tasses de blé moulu fin, sans aucune fleur. Les biscuits qui en résultent sont assez grossiers et pas très légers, mais ils ont un bon goût et sont très savoureux.

Pain

On peut ajouter au pain presque toutes les sortes de farine fine dans la proportion d'environ un quart du poids de la farine, sans grand danger de rendre le pain trop lourd. Je crois cependant que l'on fera mieux de garder sur la table le pain blanc dont la plupart des gens sont très friands et d'employer d'autres grains sous forme de gruau ou bouillis tout ronds mis dans la soupe ou sous forme de gâteaux, ou de biscuits à thé. On obtiendra ainsi un régime plus agréable, plus varié et plus sain, que si l'on essayait d'incorporer des aliments grossiers parmi les ingrédients du pain.

La Colombie-britannique donne un bon exemple

LA LISTE DE PRIX DE L'EXPOSITION MONDIALE DE GRAIN FORME LA BASE DES CATEGORIES A L'EXPOSITION D'HIVER DE VANCOUVER. — LE PREMIER MINISTRE TOLMIE OFFRE UN BEAU TROPHÉE.

Vous avez peut-être dans votre grainerie à l'heure actuelle du grain et d'autres semences de la qualité nécessaire pour gagner les prix offerts à l'Exposition Mondiale de grain de 1932. La majorité des producteurs ne se rendent peut-être pas clairement compte de l'occasion qui leur est offerte. Aucune restriction n'existe quant à l'année dans laquelle les entrées pour la grande exposition ont été produites. Le cultivateur n'a tout simplement

qu'à présenter les meilleurs de ses produits afin de concourir pour une part des prix dont le montant total atteint la somme de \$200,000.

La Conférence et l'Exposition Mondiale de grain seront, au point de vue international, la plus grande chose que le Canada ait jamais tenté d'organiser; tous les pays sont invités à y prendre part et l'on compte que beaucoup profiteront de cette invitation et que le nombre de pays participants, le nombre de délégués assistant à la conférence et le nombre d'entrées présentées aux concours par les pays étrangers formeront un très grand total.

Les producteurs canadiens feront bien de se souvenir que le choix des catégories a été fait en vue d'encourager une concurrence mondiale et même de la rendre certaine.

Il est intéressant à ce sujet de noter les dispositions qui ont été prises par la Commission d'Exposition d'Hiver de la Colombie-Britannique. Dans la liste des prix de cette exposition, qui a lieu à Vancouver vers la fin de novembre, les catégories dans les sections des grains de céréales, de racines et de plantes fourragères, ont été arrangées pour être aussi conformes que possible à la liste des catégories de l'Exposition Mondiale.

Il y aurait spécialement à mentionner sous ce rapport le trophée de concours offert par le premier ministre de la Colombie-Britannique, le Dr S. F. Tolmie, qui sera accordé à l'exposant de la Colombie-Britannique qui obtiendra le nombre total de points le plus élevé dans les catégories de l'Exposition mondiale de grain, aux expositions d'hiver de 1929, 1930 et 1931. La Bourse des marchands de Vancouver offre un autre trophée pour le total de points le plus élevé obtenu dans la catégorie de blé dur du printemps.

La Commission de l'Exposition recommande à ceux qui se proposent d'exposer de s'en tenir au programme que voici, emploi pour les semences de semence enregistrée, d'élite ou certifiée; semences sur terre propre; engrais; produits de mauvaises herbes et des mauvaises plantes pendant la saison de végétation.

En d'autres termes, la bonne semence, les bonnes méthodes de culture et la sélection bien faite, seront les principaux facteurs de succès à l'Exposition mondiale de grain et c'est dès maintenant qu'il faut s'y mettre.

On prépare actuellement l'avisement et la liste de prix, qui seront bientôt prêts à être distribués. Ceux qui désirent s'en procurer une copie devront envoyer leur nom et leur adresse au Directeur de la Conférence de l'Exposition Mondiale de grain, Regina, Saskatchewan.

L'instruction des sourds-muets

LES SPECIALISTES SONT D'AVIS QUE LA PAROLE DOIT ETRE ENSEIGNEE AUX SOURDS-MUETS DES LE BAS-AGE

C'est une notion première de psychologie que les facultés se développent à raison de leur activité, tandis qu'elles s'atrophient dans l'inaction. Par une conséquence du même principe, la faculté qui agit se plaît à son activité, et ainsi demande à agir toujours davantage. Si, au contraire, elle reste inactive elle s'effondre dans une inertie, n'aspire pas à en sortir, et ainsi, peu à peu, tombe dans l'engourdissement et la torpeur. La pédagogie a depuis longtemps mis l'application de cette loi à la base de ses propres principes. Un de ses principaux soucis, c'est de toujours tenir l'enfant en éveil pour lui donner à la fois le profit, le plaisir et le goût de l'activité, pour empêcher qu'il ne s'endorme. C'est pour la même raison que les pédagogues demandent avec tant d'insistance de prendre les enfants en bas âge. Mettre en exercice l'imagination, la sensibilité, la mémoire, l'intelligence, dès qu'elles sont capables d'une activité quelque peu appliquée, c'est empêcher à coup sûr la paresse de s'introduire dans les facultés. Elle est la loi pour les enfants normaux. A combien plus forte raison doit-elle s'appliquer aux petits infirmes. Eux qui ont moins de moyens de se développer, avec quel soin ne doivent-ils pas faire usage de ceux que la nature leur a laissés; et combien davantage on doit redoubter pour eux les conséquences d'un développement tardif qui se traduirait par une léthargie précoce. Les petits sourds-muets privés du moyen de communication le plus normal avec leurs semblables, semblent plus exposés que les autres à devenir victimes de cette torpeur. Si l'on vient trop tard à leur secours, on s'apercevra que les facultés sont paresseuses, que le goût du travail est médiocre, qu'ils sont, hélas! prêts à se contenter de leur condition d'infirmité. C'est pour prévenir ce mal qu'on réclame aujourd'hui plus que jamais pour les sourds-muets un enseignement aussi prompt que possible de la parole.

Les spécialistes sont unanimes à reconnaître que la est la clef du succès dans cette branche très particulière de la pédagogie. Il va sans dire que les succès obtenus après l'éducateur sont tout à l'avantage de la famille. Les parents sont ravis de pouvoir communiquer de bonne heure avec leurs enfants au

Les plantations des régions élevées produisent ce thé savoureux

LE THE "SALADA"

Tout frais des plantations

En vue d'encourager les fabricants de bière et de malt anglais à se servir de l'orge canadienne, un comité a fait présenter l'année dernière à l'exposition des brasseries, qui a été tenue à Londres en novembre dernier, un lot d'orge canadienne. Cet échantillon doit être présenté sur une échelle plus élaborée à l'exposition nationale des brasseries de cette année, qui doit se tenir à Londres du 2 au 8 novembre.

On a rassemblé des échantillons représentatifs de différentes variétés d'orge à malt canadienne, ainsi que des échantillons modèles représentant les nouvelles catégories d'orge à malt et à détail, et des échantillons de différents malts faits avec le produit canadien. On expédie actuellement ces échantillons, et tout l'échantillon sera présenté sous la direction de M. A. F. McKechnie, qui est très au courant du sujet et qui a travaillé quelque temps sur cette question en collaboration avec M. Newman, le réalisateur du Dominion, et avec M. W. A. Wilson, le représentant du ministère à Londres.

L'orge canadienne pour l'exposition anglaise

En ces deux dernières années le Ministère de l'Agriculture a donné une attention spéciale à la production de l'orge de brasserie et il a cherché à intéresser les brasseries et les fabricants de malt en Grande-Bretagne au produit canadien. Un comité spécial a été formé en 1928; il se compose de représentants des provinces de l'Ouest, qui cultivent de l'orge à malt, du Pool du blé, des brasseries et du ministère fédéral de l'Agriculture. Le programme de ce comité comprend la préparation et l'encouragement à l'adoption de nouvelles catégories pour l'orge, spécialement les orges à malt et à distillerie, et l'encouragement à la production de l'orge à malt au Canada.

Une nouvelle définition des catégories pour l'orge a été insérée dans l'amendement à la loi des grains du Canada, 1929, et, sous les définitions actuelles, les catégories Nos 1, 2 et 3 d'orge extra C.W., s'appliquent à l'orge qui est spécialement utile pour la fabrication du malt.

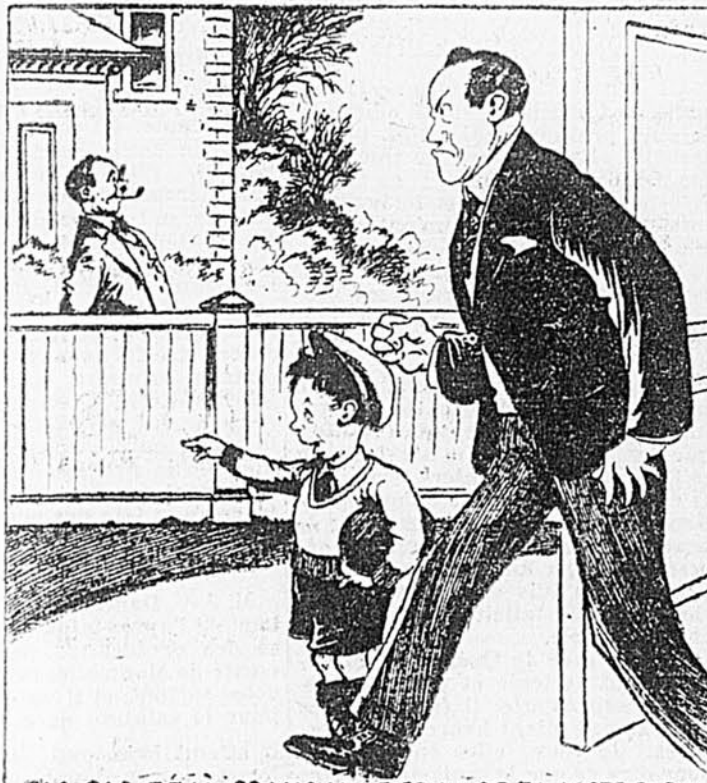
Libré exempt de douane au Canada.

L'expérience d'un père

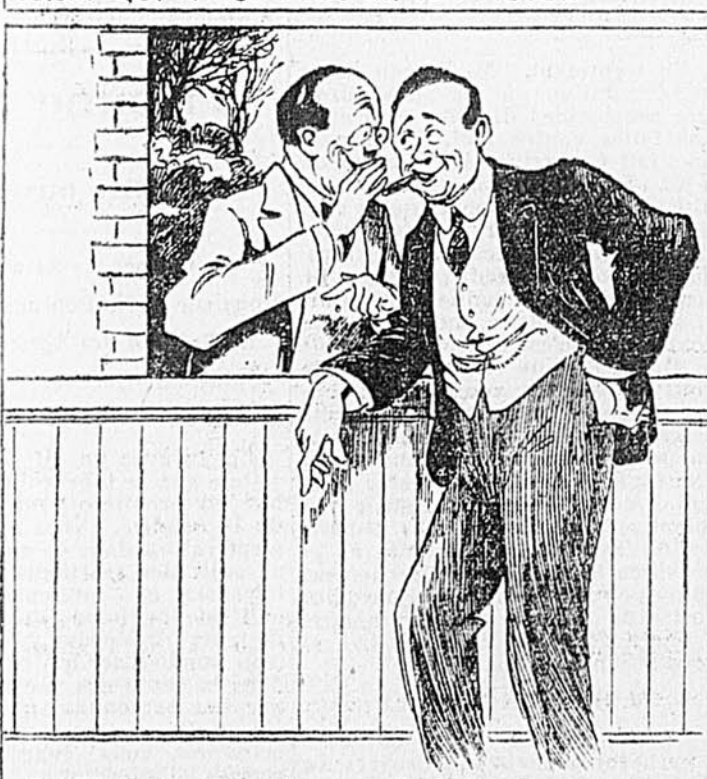
M. Andrew Soderman de Chicago Heights, Ill., écrit: "Il y a toujours quelque chose qui cloche à la santé d'une grande famille: maux d'estomac, irrégularités d'intestins, rhumes, maux de tête, etc., mais, quel que soit le mal, le Dr. Williams' Pink Pills est toujours le remède approprié pour les enfants; aussi bien que pour les grandes personnes." Les expériences tenues sur ce vieux remède herbeux par les pères et mères de famille, l'ont rendu l'un des plus populaires. Seuls, des agents spéciaux peuvent le fournir directement du Laboratoire du Dr. Peter Fahrney and Sons Co., Chicago, Ill.

Libré exempt de douane au Canada.

T'a'pas ?



TAS-PAS DÉJÀ FRANCHI LE SEUIL DE TA PORTE PLEIN DE FUREUR ET BIEN DÉCIDÉ À ENGUEULER PROPREMENT LE VOISIN QUI A OSÉ TALOCHER TON FISTON—



TU REJOINS LE VOISIN, QUI T'ACCUEILLE AVEC LE SOURIRE, TE PASSE UN CIGARE ET TE GLISSE DANS LE TUYAU DE L'OREILLE UNE PROPOSITION BIEN AGRÉABLE—



ET PENDANT QUE TA DOUCE MOITIÉ FIÈRE DE TON COURAGE, S'APPROCHE DE LA FENÊTRE POUR ASSISTER À TON TRIOMPHE—



TAS-PAS SÛREMENT BU UNE BIÈRE SUPÉRIEURE À LA BLACK HORSE POUR PROMOUVOIR LA BONNE ENTENTE?

dites simplement—
"Bière Black Horse Dawes s.v.p."!

Nous payons comptant tous les jours de l'année pour les

Oeufs frais, Volailles Vivantes et Volailles Abattues, Porcs et Veaux Abattus

Beurre de Crèmerie et de Ferme

Fromage, Etc.

SATISFACTION GARANTIE

— ECRIVEZ POUR LES PRIX

GUNN, LANGLOIS

& COMPAGNIE LIMITEE

Main 8600 - Montréal, Qué.

PETITES ANNONCES

TARIF: 50 sous par insertion de 25 mots ou moins; 2 rous par mot additionnel.

Divers

Bottines, jambières, culottes, chemises, imperméables, couvertures de lit, tentes, provenant du surplus de l'armée. Catalogue sur demande. Magasin du surplus militaire, 622 rue Notre-Dame ouest.

TERRE DEMANDEE

L'on demande à louer ou à prendre à moitié, une bonne terre de moyenne grandeur, bien outillée et possédant un bon troupeau. Demandé par un jeune père de famille possédant toutes les qualités requises pour satisfaire le propriétaire. S'adresser à B. au Bulletin des agriculteurs.

A VENDRE

Tabac Canadien en feuilles et bûché, ainsi que cigares, pipes, "lighters" et montres au plus bas prix possible. Demandez ma liste de prix. J. A. Pilon, St-Basile, comté L'Assomption, 42-43-44-45

HENDERSON-STUART, Ltd

Courtiers en produits laitiers, spécialités: beurre et fromage.

AUGUSTE TRUDEL

vice-président et gérant pour la province de Québec.

Adresse des correspondances: HENDERSON, STUART, LTD, 500 EDIFICE MCGILL, MONTREAL. Adresse des consignations: HENDERSON-STUART, LTD, CANADA COLD STORAGE, MONTREAL.

Pourquoi Est-ce

que tant de maladies qui semblent déjouer le savoir de grands médecins répondent à l'influence d'un simple remède de famille, tel que le

NOVORO

Du DR. PIERRE

C'est parce que ce remède va directement à la racine du mal, l'impureté du système. Il est fabriqué d'herbes et de racines pures et saluaires, et a été en usage depuis plus de cent ans.

Ce n'est pas une médecine de droguiste, mais est fournie directement par le Laboratoire de

DR. PETER FAHRNEY & SONS CO.

2501 Washington Blvd. CHICAGO, ILL.

(Déposé libre de tous droits au Canada)

Recettes du C. N. R.

Montréal, 26 — Les recettes brutes du Canadian National pour les premiers neuf mois de 1929 accusent une augmentation de \$390,482 ou de 0.20% comparativement à la période correspondante de 1928. Les dépenses d'exploitation durant la même période se sont élevées à \$162,381,114.41 contre \$160,231,024.86 durant la période correspondante de 1928, une augmentation de \$2,150,089.55 ou de 1.34%. Les recettes nettes durant cette même période se sont élevées à \$34,271,899.59 contre \$33,086,797.14, le quotient d'exploitation pour les premiers mois de 1929 a été de 82.55% comparativement à 81.62% durant la période correspondante de 1928.

Les recettes brutes du Canadian National au cours de septembre se sont élevées à \$23,383,862 contre \$23,383,151 en septembre 1928, une diminution de \$1,999,280. Les dépenses d'exploitation durant le mois de septembre 1929 accusent aussi une diminution comparative au mois de septembre 1928. En septembre 1929 ces dépenses se sont élevées à \$18,190,523.82 contre \$18,869,490.21 en septembre 1928, une diminution de \$678,966.39 ou de 3.60%. Les recettes nettes du mois de septembre 1929 ont été de \$5,193,338.18 contre \$6,513,666.79, une diminution de \$1,320,328.61. Le quotient d'exploitation pour le mois de septembre 1929 a été de 77.79% contre 74.34% en septembre 1928.

La vente des canards

Le meilleur âge pour vendre les canards, celui où ils rapportent le plus, est lorsqu'ils ont pris leur couverture de plume, c'est-à-dire entre les âges de 8 et 12 semaines. Les canards qui ont été bien nourris portent à cette époque une bonne couche de chair tendre. On les dépeigne alors en anglais sous le nom de "Green Ducks" ou "Canards verts" et ils trouvent toujours à se vendre facilement dans leur saison. Des essais ont été faits à la Ferme expérimentale d'Ottawa pour voir s'il est plus avantageux de vendre les canards à cet âge là ou de les conserver jusqu'à la fin de l'automne. Cet essai, qui portait sur 65 oiseaux, est décrit dans le bulletin du ministère fédéral de l'Agriculture à Ottawa, intitulé "Préparation des volailles pour la vente", par M. C. Elford, aviculteur du Dominion. On voit que les canards qui ont été vendus à l'âge de 10 à 12 semaines produisent de l'Argentine et de

maines environ ont rapporté sur le marché local environ 200 pour cent de plus que le coût de leur nourriture. On aurait donc, pour une dépense de \$20, en nourriture, un rapport de \$60, sur le marché. Les canards plus petits, qui avaient été conservés jusqu'à l'automne dans des conditions très favorables, n'ont pas rapporté suffisamment sur le marché pour payer le coût de leur nourriture.

La question du blé

La lutte d'endurance dont nous parlions le mois dernier continue, dit le Bulletin de la Banque Canadienne Nationale. Le se joue une grosse partie entre le syndicat canadien de vente des blés (Wheat Pool) et les grands acheteurs du Royaume-Uni et de l'Europe continentale. Les prix canadiens, malgré la baisse récente, se maintiennent depuis plusieurs semaines sensiblement au-dessus des cours internationaux. En conséquence, l'Europe s'approvisionne en ce moment aux Etats-Unis et en Argentine où il est resté un excédent de l'an dernier, tandis qu'au Canada les entrepôts et les moyens de transport par fer et par eau sont de plus en plus engorgés. Les producteurs affiliés au syndicat ne sont pas affectés par cette impasse parce qu'ils ont déjà touché un premier versement sur leurs livraisons.

LE POINT DE VUE DU POOL

Fait sans précédent, le plus grand exportateur de blé refuse de vendre au prix qu'on lui offre. C'est toute une révolution sur le marché international où, jusqu'ici, c'était l'acheteur seul qui choisissait son heure, sans égard aux intérêts du vendeur. Le Pool a fait connaître les raisons de son attitude, qui n'est d'ailleurs pas approuvée par tout le monde, même au Canada. Il estime que le blé canadien est supérieur à celui des pays concurrents, à cause de sa plus forte teneur en protéine, et il prévoit une hausse des cours, en raison du volume réduit de la moisson mondiale, par rapport à 1928-29. Les plus récentes estimations du département de l'Agriculture, 1er septembre, fixent à 786 millions de boisseaux le volume de la moisson en cours aux Etats-Unis, ce qui représenterait une diminution de 13% par rapport à la précédente. Bien qu'il soit difficile d'évaluer avec quelque chance d'exactitude la

LES PRIX DE LA DERNIERE HEURE

Ce que vous vendez

Prix du gros, net, livrée à Montréal

Dernière correction, Mardi, à 1 heure p.m.

BEURRE DE HEURERIE		CANARDS VIVANTS		VEAUX DE CHAMPS ABATTUS	
Pasteurisé No 1.....	\$0.38 1/4	Bon, 5 lbs et plus (jeunes).....	20	No 1.....	3.14
No 1.....	0.37 1/4	Moyen, 4 lbs et plus.....	18	No 2.....	1.13
No 2.....	0.36 1/4				
FROMAGES LOCAUX		LAPINS		MOUTONS VIVANTS	
Meules de 20 lbs.....	\$0.18 1/4	No 1 (4 lbs et plus).....	\$0.00 à .23	Choix.....	5.50
Meules de 5 lbs (paraffine).....	0.20 1/4			No 1.....	3.50
		No 1 couple.....	0.63	No 2.....	
FROMAGE COLORE		LIEVRES		MOUTONS ABATTUS	
No 1.....	0.18 1/4			Choix.....	0.16
No 2.....	0.17 1/4			No 1.....	0.15
FROMAGE BLANC		MIEL BLANC		No 2.....	0.14
No 1.....	0.18 1/4	Récepteurs de (30 lbs).....	0.10 1/4	No 3.....	0.00
No 2.....	0.17 1/4	de (5 lbs).....	0.11 1/4		
		de (2 1/2 lbs).....	0.12 1/4	AGNEAUX VIVANTS	
OEUFs		MIEL AMBRE		No 1.....	10.00 à 10.50
Fra's Extras.....	0.60	Récepteurs (30 lbs).....	0.07 1/4	No 2.....	7.00 à 9.50
Fra's Premiers.....	0.48	de (5 lbs).....	0.08 1/4		
Pommettes.....	0.35	de (2 1/2 lbs).....	0.9	AGNEAUX ABATTUS	
Fra's Seconds.....	0.35			du printemps	
POULES VIVANTES		MIEL BRUN		Choix.....	0.31
Choix, 5 lbs et plus.....	20 à 0.21	Récepteurs (30 lbs).....	0.06 1/4	No 1.....	0.29
Bonne, 4 1/2 lbs et plus.....	18 à 0.19	de (5 lbs).....	0.07 1/4	No 2.....	0.00
Moyenne, 4 lbs et plus.....	15 à 0.16	de (2 1/2 lbs).....	0.08		
Passable, 3 lbs et plus.....	0.13 à 0.14	SIROP D'ERABLE		PORCS VIVANTS	
POULES ABATTUES		No 1 (nouveau).....	1.75	Sélect.....	\$11.50 + \$1.00 par tête
Choix, 5 lbs et plus.....	0.26	No 2.....	1.65	Légers (à bacon).....	11.00 à 11.25
Bonne, 4 1/2 lbs et plus.....	0.24	SUCRE D'ERABLE		Autres.....	11.50 à 11.75
Moyenne, 4 lbs et plus.....	0.23	No 1.....	0.17	Truies.....	10.50 à 10.50
Passable, 3 lbs et plus.....	0.18	No 2.....	0.16	PORCS ABATTUS	
POULETS VIVANTS		No 3.....	0.00	No 1 (120 à 160 lbs).....	\$20.01
Choix, 4 1/2 à 5 lbs.....	22 à 0.23	BOUVILLONS VIVANTS		No 2 (150 à 200 lbs).....	19.00
Bon, 3 1/2 lbs et plus.....	20 à 0.21	les 100 livres		No 3 (250 et plus).....	17.00
Moyen, 3 lbs et plus.....	18 à 0.19	Choix.....	8.50 à 9.00	PEAUX VENTES	
Passable, 2 1/2 lbs et plus.....	16 à 0.17	No 1.....	7.75 à 8.00	Peaux de bœufs (moins de 48 lbs).....	0.11 1/4
POULETS ABATTUS		No 2.....	6.00 à 7.50	Peaux de bœuf (plus de 48 lbs).....	0.09 1/4
Choix, 5 lbs et plus.....	0.34	TAURES VIVANTS		Peaux de taureaux.....	0.07 1/4
Bon, 4 1/2 lbs et plus.....	0.29	les 100 livres		Peaux de veaux de lait.....	0.00 à 0.16
Moyen, 4 lbs et plus.....	0.26	Choix.....	7.51 à 7.75	Peaux de veaux (chacune).....	0.00 à 1.20
Passable, 3 lbs et plus.....	0.22	No 1.....	7.00 à 7.50	Peaux d'agneaux (la peau).....	0.50 à 0.75
DINDES VIVANTES		No 2.....	5.00 à 6.75	Peaux de chevreux (la peau).....	0.00 à 3.00
Choix, 12 lbs et plus.....	0.06	VACHES VIVANTES		LAINE	
Bonne, 10 lbs et plus.....	0.05	les 100 livres		Lavée No 1.....	28 à .30
Vieux dindes.....	0.27	Choix.....	6.50 à 7.00	Lavée No 2.....	26 à .28
DINDES ABATTUES		No 1.....	4.00 à 6.00	Non lavée No 1.....	19 à .20
Choix, 12 lbs et plus.....	0.40	No 2.....	3.00 à 3.50	Non lavée No 2.....	00 à .00
Bonne, 10 lbs et plus.....	0.38	TAUREAUX VIVANTS		Non lavée No 3.....	18 à .20
Vieux dindes.....	0.30	les 100 livres		FOIN DE MIL	
OIES VIVANTES		Choix.....	12.00 à 13.00	Extra No 2 (point d'exp.).....	\$10.00 à 12.00
Bonne, 9 lbs et plus.....	0.00	No 1.....	8.50 à 11.00	No 2.....	8.00 à 9.00
Passable.....	0.00	No 2.....	7.25 à 8.50	No 3.....	
OIES ABATTUES		VEAUX DE LAIT VIVANTS		FOIN DE TREFLE	
Bonne, 10 lbs et plus.....	0.00	les 100 livres		No 1 (très mêlé).....	10.00 à 11.00
Moyenne, 8 lbs et plus.....	0.00	Choix.....	0.19	No 2.....	8.00
CANARDS ABATTUS		No 1.....	0.18	PAILLE	
Choix, 5 lbs et plus (jeunes).....	0.00	No 2.....	0.15	les 100 livres	
Bon, 4 lbs et plus.....	0.00	No 3.....	0.00	Bonne.....	2 à 6.00
FARINE A PAIN		VEAUX DE CHAMPS VIVANTS		Nouvelles.....	5.00
le char, le baril, en sacs		les 100 livres		PATATES	
Première patente.....	\$8.40	Choix.....	0.19	Patates locales.....	1.25 à 1.50
Deuxième patente.....	7.50	No 1.....	0.18	FEVES	
Forté à boulanger.....	7.20	No 2.....	0.15	No 1.....	\$4.20
FARINE A ENGRAIS		No 3.....	0.00	No 2.....	0.00
le char, le baril, en sacs		POISSON SALE		POIS	
1ère.....	5.50	Baril de 200 lbs		Importés.....	\$3.50
2ème.....	5.00	Truite.....	0.00	Canadiens.....	3.00
SOUS-PRODUITS DU BLÉ		Turbot.....	0.00	TABAC	
le char, la tonne		Morue verte, moyenne No 1.....	14.00	par baïlle de 50 lbs, la liv.	
Son.....	35.25	Hareng.....	0.00	Grand Rouge.....	\$0.35
Gru rouge.....	37.25	HUITRES		Grand Havane.....	.35
Gru blanc (Laurentia).....	44.25	Huitres en écailles Bouctouche, bir \$.....	0.00		
Cribures de blé moulues.....	00.00	LARD SALE		par baïlle de 50 lbs, la liv.	
Middlings.....	44.25	le baril de 200 livres		Petit Canadien.....	0.25
MOULÉES		Gras de dos.....	\$3800 à \$400.00	Rouge Quersuel.....	0.25
le tonne, au char		Gras d'épaule.....	25.00 à 30.00	PETROLE	
"Success".....	46.25	SAINDOUX		Imperial Royaleite.....	0.21 1/4
"Union".....	46.25	la livre		Imperial Royaleite.....	0.21 1/4
GRAIN MOULU		Tinette de 60 lbs.....	0.13 1/4	(barils d'acier de 47 galls).....	0.21 1/4
le sac de 55 livres		Sceaux de 20 lbs.....	0.16	GAZOLINE	
Blé d'Inde moulu.....	2.35	POISSONS FRAIS		Imperial premier.....	0.20 1/4
Blé d'Inde cassé.....	2.35	la livre		Ethyl.....	0.23 1/4
TOURTEAUX DE LIN		Haddock.....	\$0.07	Cultivateurs!	
le tonne, au char		Morue en tranches.....	0.00	Pour être forts, unis-	
Première qualité.....	60.25	Doré.....	0.30	sez-vous; Pour vous	
DRECHE DE BRASSERIE		Brochet.....	0.12	unir, propagez	
le tonne		Métan, moyen.....	0.00	Le Bulletin	
Dreche sèche.....	35.00	Maquereau.....	0.10	des Agriculteurs	
ORGE		Hareng.....	0.08		
le char, le minot		Truite des Lacs.....	0.24		
No 3 C. W.....	0.00	Poisson Blanc.....	0.18		
No 4 C. W.....	0.00	Saumon de Gaspé.....	0.28		
SUCRE		Le bulletin			
les 100 livres		des agriculteurs			
Granulé (sac de jute).....	5.55	Lisez et faites lire l'organe de			
Granulé (sac de coton).....	5.65	défense de vos intérêts.			

CE QUE VOUS ACHETEZ

PRIX DU GROS, PRIS A MONTREAL

FARINE A PAIN		Cassonade No 1.....		POISSON SALE	
le char, le baril, en sacs		Cassonade No 2.....		Baril de 200 lb	
Première patente.....				Truite.....	
Deuxième patente.....				Turbot.....	
Forté à boulanger.....				Morue verte, moyenne No 1.....	
				Hareng.....	
FARINE A ENGRAIS		MELASSE (Barbades)		HUITRES	
le char, le baril, en sacs		le gallon		Huitres en écailles Bouctouche, bir \$	
1ère.....		No 1 (Baril de 25 gallons).....		TABAC	
2ème.....		No 1 (Tonneau de 90 gallons).....		par balle de 50 lbs, la liv	
				Grand Rouge.....	
				Grand Havane.....	
				par balle de 50 lbs, la liv	
SOUS-PRODUITS DU BLÉ		SEL		Petit Canadien.....	
le char, la tonne		le sac		Rouge Quesnel.....	
Son.....		Sel fin (sacs de 200 lbs).....		Imperial Royale:	
Gru rouge.....		Gros sel (sacs de 140 lbs).....		(barils de bois de 42 gall).....	
Gru blanc (Laurentia).....		Sel en pierre (sacs de 100 lbs).....		Imperial Royale:	
Criblures de blé moulues.....				(barils d'acier de 47 galls).....	
Middlings.....				GAZOLINE	
				Imperial premier:	
				(barils de 47 galls).....	
				Ethyl.....	
MOULÉES		LARD SALE			
le tonne, au char		le baril de 200 livres			
"Success".....		Gras de dos.....			
"Union".....		Gras d'épaule.....			
GRAIN MOULU		SAINDOUX			
le sac de 55 livres		le livre			
Blé d'Inde moulu.....		Tinette de 60 lbs.....			
Blé d'Inde cassé.....		Sceaux de 20 lbs.....			
TOURTEAUX DE LIN		POISSONS FRAIS			
le tonne, au char		la livre			
1 ^{re} qualité.....		Haddock.....			
		Morue en tranches.....			
		Doré.....			
		Brochet.....			
		Flétan, moyen.....			
		Maquereau.....			
		Hareng.....			
		Truite des Lacs.....			
		Poisson Blanc.....			
		Saumon de Gaspé.....			
DRECHE DE BRASSERIE					
le tonne					
Dreche sèche.....					
ORGE					
le char, le minot					
No 3 C. W.....					
No 4 C. W.....					
SUCRE					
les 100 livres					
Granulé (sac de jute).....					
Granulé (sac de coton).....					

Le classement et la vente des oeufs

(Suite de la première page)
Commerce de gros et de détail

3. (a) Il est interdit à tout marchand de gros d'expédier des oeufs ou de faire expédier, transporter ou livrer des oeufs, d'avoir des oeufs sur le plancher de son entrepôt, prêts à être livrés, à moins que les caisses ou contenants ne portent, marqués sur les deux extrémités, ou sur des étiquettes ou plaques fixées aux deux extrémités, le nom exact de la catégorie et de la qualité des oeufs y contenus, conformément aux types modèles canadiens, ainsi que le nom du pays d'origine lorsque ces oeufs ne sont pas un produit domestique.

(b) Il est interdit à toute personne vendant ou offrant des oeufs en vente ou livrant des oeufs directement, à titre de marchand de détail, à un consommateur, dans un magasin ou dans tout lieu public, ou de toute manière publique, d'offrir en vente, d'annoncer pour la vente, de garder pour la vente, de vendre, d'exposer ou d'étaler des oeufs, à moins que la caisse ou le contenant ne portent, marqués sur eux-mêmes ou sur des étiquettes ou plaques, ou cartes, le nom exact de la catégorie et de la qualité des oeufs y contenus, conformément aux types modèles canadiens, ainsi que le nom du pays d'origine lorsque ces oeufs ne sont pas un produit domestique.

(c) Lorsque les oeufs sont emballés dans des cartons, chaque carton doit porter, marqués sur le dessus, le nom exact de la catégorie et de la qualité des oeufs y contenus, conformément aux types modèles canadiens.

(d) Les marques ou les désignations spécifiées dans ces règlements, apposées sur les contenants, les étiquettes, plaques ou cartes, seront en lettres massives, grasses, très apparentes, d'au moins 3/4 de pouce de hauteur, sauf en ce qui concerne les cartons, sur lesquels les lettres seront au moins d'une demi-pouce de hauteur, et dans ces marques sur les contenants, étiquettes ou plaques, le nom de la catégorie et le nom de la qualité seront aussi apparents l'un que l'autre, et les lettres de chacun seront semblables en grosseur, forme et couleur. Dans les contenants ouverts, les cartes, lorsqu'elles ne sont pas attachées au contenant, seront placées sur le dessus des oeufs dans le contenant, de façon à être en tout temps clairement visibles pour le public. Lorsque les cartons sont emballés dans des caisses ou dans d'autres contenants, tous deux, contenants et cartons, seront marqués ainsi qu'il est spécifié dans ce règlement.

(e) Il est interdit à tout marchand de gros de publier des annonces inexactes, trompeuses ou induisant en erreur, touchant les oeufs offerts pour la vente ou la distribution.

(2) Toute annonce dans laquelle les oeufs sont offerts en vente ou pour la distribution sera considérée comme inexacte, trompeuse ou induisant en erreur :

(a) lorsqu'elle ne donne pas le nom de la catégorie et de la qualité, conformément aux types modèles canadiens, des oeufs offerts en vente, ou

(b) lorsque le nom de la catégorie ne précède pas le nom de la qualité, ou

(c) lorsque le nom de la catégorie et le nom de la qualité ne sont pas donnés dans des lettres de la même grosseur que le reste du texte de l'annonce, ou

(d) lorsque l'annonce comprend le nom d'une catégorie ou d'une qualité ou un dérivatif ou une abréviation de cette catégorie ou de cette qualité, pour annoncer des oeufs d'une catégorie ou d'une qualité différente, ou

(e) lorsqu'elle donne à entendre, par induction, représentation ou assertion, que la valeur des oeufs annoncés est supérieure à la valeur indiquée dans les définitions des types modèles canadiens.

des catégories et qualité indiquées dans l'annonce.

5. Les caisses ou les contenants d'oeufs marqués de la façon prescrite dans ces règlements ne seront pas considérés comme bien marqués si l'inspecteur constate, à un examen fait à l'arrivée à destination ou lors de la livraison, que la caisse ou le contenant contient plus d'une moyenne de 6 1/2 pour cent d'oeufs inférieurs à la qualité indiquée sur ce contenant, indépendamment de la casse. Dans les transactions entre marchands de gros ou entre un marchand de gros et un marchand de détail, les plaintes faites par l'acheteur au vendeur, si plaintes il y a, en ce qui concerne des oeufs inférieurs à la qualité indiquée, doivent être faites dans un délai de 36 heures après la réception de ces oeufs. La responsabilité en ce qui concerne les oeufs inférieurs à la qualité indiquée incombera au vendeur pendant la période de 36 heures après la livraison à l'acheteur. Après l'expiration desdites trente-six heures, la responsabilité relative aux oeufs inférieurs à la qualité incombera à la personne en possession de laquelle ces oeufs sont trouvés.

6. Il est interdit à tout marchand de détail d'offrir ou de présenter des oeufs pour la vente, ou de vendre des oeufs, sans étaler, d'une façon très apparente, en pleine vue du public, dans son lieu d'affaires, la carte ou les cartes qui peuvent être prescrites par le Ministre, indiquant les catégories et les qualités des oeufs définies dans les types modèles canadiens.

7. Il est interdit à qui que ce soit d'acheter, d'étaler ou d'offrir en vente, ou de vendre, ou d'expédier, des oeufs qui ne sont pas bons pour la nourriture de l'homme.

ACHAT ET CLASSEMENT A LA CAMPAGNE

8. (1) Il est interdit à tout producteur ou premier receveur d'expédier ou de livrer des caisses ou contenants d'oeufs, à moins que les oeufs y contenus n'aient été mis et classés par ce producteur ou ce premier receveur et que, à l'exception des cartons qui seront marqués ainsi qu'il est prescrit dans le règlement (3) (c) et (3) (d), lesdits contenants ou caisses ne portent, marqués aux deux extrémités, ou sur des étiquettes ou plaques apposées aux deux extrémités, le nom exact de la catégorie et de la qualité des oeufs y contenus, conformément aux types modèles canadiens, en lettres massives, très apparentes, d'au moins 3/4 de pouce de hauteur, sous les réserves suivantes :

(a) Tout producteur peut déléguer au premier receveur l'obligation qui lui incombe de classer, de mirer et de trier les oeufs et ce premier receveur peut en outre déléguer au deuxième receveur l'obligation qui lui incombe de classer de mirer et de trier les oeufs. Dans toute déléguée de ce genre, la quantité d'oeufs de chaque producteur, sous réserve des dispositions prévues dans le règlement 9 (1) (a) sera clairement identifiée par le producteur, de la manière approuvée par le ministre ou son représentant, et les marques, apposées sur les caisses ou les contenants, étiquettes ou plaques, par le producteur ou le premier receveur, suivant le cas, se composeront des mots "Oeufs non classés", en lettres grasses, très apparentes, d'au moins 3/4 de pouce de hauteur, accompagnées des mots "Pour expédition seulement", en caractères visibles d'imprimerie.

(b) Les dispositions du règlement 8 (1) ne s'appliquent pas aux expéditions par charge de wagon allant d'une province à une autre province au Canada.

(2) Il est interdit à tout deuxième receveur d'oeufs non classés, y compris un agent ou un marchand à commission, de transférer ou de livrer des oeufs non classés à toute autre personne pour le mirage et le triage, à moins que ce transfert n'ait été spécialement autorisé par écrit par le ministre ou son représentant. Ces transferts, s'ils sont autorisés, seront faits dans les 48 heures à compter du moment où les oeufs sont livrés au destinataire, et dans les conditions que le ministre ou son représentant peut prescrire.

9. (1) Tout premier receveur achetant ou recevant sur consignation des oeufs non classés doit mirer et classer ces oeufs ainsi qu'il est prévu au règlement 8 (1) (a), conformément aux types modèles canadiens, et les payer sur la base de ce classement, en tenant compte des différences de prix entre les catégories, et faire un rapport ou déclaration en double, dont une copie sera remise au producteur et une copie conservée par le premier receveur. Ce rapport devra contenir les renseignements suivants :

Nom du producteur.

Nom et adresse du premier receveur.

Date de la livraison.

Quantité d'oeufs livrés.

Montant et taux par douzaine du paiement fait d'avance s'il en a été fait, en argent comptant, en marchandises ou à compte, à l'époque de la livraison, ou avant le mirage et le triage.

Les détails du règlement définitif peuvent être donnés sur un rapport séparé.

Sous les réserves suivantes :

(a) Le rapport de classement présenté à un producteur qui a envoyé moins de quinze douzaines d'oeufs pourra se borner à l'indication de la qualité moyenne de tous les lots de moins de quinze douzaines mis ensemble et classés ensemble, et dont le lot dudit producteur faisait partie.

(2) Un premier receveur ne doit pas expédier, consigner ou écarter de toute autre façon des oeufs non classés par quantité d'une ou plusieurs caisses, sans faire un rapport en double, dont une copie sera transmise avec l'expédition couvrant cette vente ou consignation, lequel rapport doit contenir les renseignements suivants :

Nom et adresse du vendeur ou du consignateur.

Nom et adresse de l'acheteur ou du consignataire.

Date de l'expédition ou de la livraison.

Quantité d'oeufs.

Sous la réserve suivante :

(a) En ce qui concerne les li-

vraisons faites, par premier receveur en personne au deuxième receveur ou à son agent ou à son employé, le rapport mentionné au règlement 9 (2) ne sera pas exigé mais à la place de ce rapport, le premier receveur se procurera du deuxième receveur et le deuxième receveur fournira au premier receveur, à l'époque de cette livraison, une déclaration écrite en double, dont une copie sera remise au premier receveur et dont l'autre sera conservée par le 2^e receveur, laquelle déclaration contiendra les renseignements suivants :

Nom et adresse du premier receveur; nom et adresse du deuxième receveur; numéro du permis du camion du deuxième receveur; quantité d'oeufs; prix par douzaine à payer pour chaque qualité, montant et taux par douzaine payé d'avance, s'il a été fait un paiement d'avance; nature du paiement fait d'avance, soit en argent comptant, par chèque, en marchandises, ou à compte.

(3) Tout deuxième receveur achetant ou recevant sur consignation des oeufs non classés venant d'un premier receveur, doit mirer et classer ces oeufs, marquer sur les contenants le nom exact de la catégorie et de la qualité, faire les rapports sur la base du classement effectué, conformément aux types modèles canadiens, et payer ces oeufs sur la base de ce classement, en tenant compte des différences de prix entre les différentes qualités, et préparer un rapport en double, dont une copie sera envoyée au premier receveur lorsque le paiement est fait et dont l'autre copie sera conservée par le deuxième receveur. Ce rapport doit contenir les renseignements suivants :

Nom et adresse du premier receveur; nom et adresse du deuxième receveur; date de réception de l'expédition; mode d'expédition ou de livraison; quantité d'oeufs.

Le montant et le taux par douzaine du paiement fait d'avance, s'il en a été fait, en argent comptant, par chèque ou autre instrument négociable, en marchandises ou par à compte, à l'époque ou avant l'époque de la livraison, ou avant le mirage et le classement.

Un rapport détaillé du vrai classement des lots des différents producteurs, sous réserve des dispositions prévues dans le no 9 (1) (a), montrant le nom exact ou le numéro exact du producteur, la quantité de chaque qualité. Un classement exact des lots combinés des producteurs dispensés des rapports individuels, et le classement sous le règlement 9 (1) (a).

Détails du règlement final fait après le mirage et le classement indiquant la quantité exacte de chaque qualité et le prix par douzaine.

(4) Il est interdit de manipuler les recettes en vue d'égaliser un prix convenu d'avance ou de payer un prix garanti ou un prix uniforme pour les oeufs non classés; il est interdit à qui que ce soit de faire un paiement d'avance pour les oeufs non classés, en argent comptant, par chèque ou tout autre instrument négociable, en marchandises ou à compte ou de toute autre façon, à l'époque ou avant l'époque de livraison, ou avant le mirage et le classement, en excès de quatre-vingts pour cent de la valeur totale des oeufs calculée au prix par douzaine pour la qualité "Premiers", paraissant sur le rapport. Le règlement final sera fait dans les sept jours qui suivent la date de la livraison, à moins d'approbation par écrit de la part du ministre ou de son représentant.

50. Tout premier ou deuxième receveur mirant ou classant des oeufs non triés en vue de les payer, doit exiger que ses trieurs préparent un rapport clair et lisible, en français ou en anglais, du mirage et du classement pour chaque quantité d'oeufs mirés et classés. Ce rapport doit être signé par le trieur et contenir les renseignements que voici :

Nom et adresse de l'expéditeur; Numéro du lot, s'il y en a un; nombre de caisses dans le lot; nom du trieur.

Classement exact conformément aux types modèles canadiens.

Et ce rapport dans sa forme originale sera conservé par le premier ou le deuxième receveur, suivant le cas, pendant une période de 90 jours.

(6) Dans chaque cas où une déclaration de ce genre est faite en double, ainsi qu'il est exigé par ces règlements, une copie sera conservée pendant une période de 90 jours par l'acheteur ou le consignataire, suivant le cas, et l'autre copie sera expédiée au vendeur ou au consignateur, suivant le cas, laquelle copie sera conservée par le vendeur ou le consignateur pendant une période de 90 jours.

10. Tout inspecteur chargé de voir à l'exécution de ces règlements peut, à tout moment, pour l'application de ces règlements, pénétrer dans tout endroit où véhicule pour inspecter les oeufs ou pour examiner les déclarations qui se rapportent à ces règlements, et peut exiger, pour les examiner ou pour en prendre des copies ou des extraits, qu'on lui montre tous les registres, rapports, déclarations d'expédition, connaissements ou autres documents.

11. (1) Il est interdit d'expédier des oeufs canadiens en dehors du Canada à moins que ces oeufs ne soient mis dans des caisses régulières canadiennes (Canadian Standard cases), pourvues de feuilles de séparation et de casiers neufs et secs, et recouverts, par-dessus et par-dessous, de coussins d'excellent, séchés au four, doublés de papier, ou de tout autre coussin, tampon ou feuille approuvés par le ministre.

12. Il est interdit d'exporter des oeufs canadiens en dehors du Canada à moins que ces oeufs ne soient mis dans des caisses régulières canadiennes (Canadian Standard cases), pourvues de feuilles de séparation et de casiers neufs et secs, et recouverts, par-dessus et par-dessous, de coussins d'excellent, séchés au four, doublés de papier, ou de tout autre coussin, tampon ou feuille approuvés par le ministre.

13. Les caisses régulières canadiennes doivent être de grandeur suffisante pour contenir trente douzaines d'oeufs. Elles seront faites de bois sec, propre et inodore. Les extrémités et la cloison du centre n'auront pas moins de cinq huitièmes de pouce d'épaisseur, et les côtés, le dessus et le fond n'auront pas moins de trois huitièmes de pouce d'épaisseur.

14. (1) Les oeufs à expédier doivent être mis dans des caisses sanitaires, pourvues de feuilles de séparation et de casiers propres, secs, et de quatre coussins d'excellent ou tout autre coussin, ou tampon ou feuille approuvés par le ministre.

(2) Il est interdit d'expédier ou d'entreposer des oeufs qui ne sont pas emballés dans des caisses sanitaires pourvues de feuilles de séparation et de casiers propres, secs, et de quatre coussins d'excellent ou tout autre coussin, tampon ou feuille approuvés par le ministre.

15. Il est interdit d'exporter en dehors du Canada des expéditions d'oeufs en quantités de vingt-cinq caisses ou plus, ou d'expédier d'une province à l'autre des oeufs par charges de wagon, sans que les oeufs n'aient été inspectés, les caisses marquées ainsi qu'il est exigé le règlement 19 et qu'un certificat d'exportation ou interprovincial, suivant le cas, n'ait été délivré par l'inspecteur.

16. Voici la forme dans laquelle ces certificats seront délivrés pour les expéditions d'exportation et interprovinciales :

CERTIFICAT D'INSPECTION D'OEUFS

Lieu date

Nom et adresse de l'expéditeur ou du propriétaire

Lieu où l'inspection a été faite

Catégorie des oeufs Qualité

Quantité de chaque qualité

Marques d'expédition

Consignataire Adresse

Route et numéro du wagon

Je certifie par les présentes que les caisses d'oeufs ci-

dessus mentionnées ont été dûment inspectées ce jour de 19..... que la catégorie et la qualité des oeufs, conformément aux types modèles canadiens, étaient, à l'époque de l'inspection, telles que mentionnées sur ce certificat et que les caisses ont été marquées de la marque du gouvernement, d'après les règlements établis sous l'empire de la "Loi des animaux de ferme et leurs produits". (Signé)

Numéro de l'inspecteur

17. Tout certificat d'exportation doit porter, marqués à travers la face du certificat, les mots "Certificat d'exportation".

18. Il est interdit à qui que ce soit d'expédier ou d'accepter pour l'expédition, en une même journée ou en une même charge, des oeufs adressés ou facturés à un consignataire ou à son représentant en excès de la quantité dont le transport ou l'expédition est permis par le règlement 15, respectivement, sans inspection, sans que les oeufs n'aient été inspectés, les caisses marquées ainsi qu'il est stipulé par le règlement 19, et qu'un certificat d'exportation ou interprovincial, suivant le cas, n'ait été délivré par l'inspecteur.

19. La marque d'approbation à placer sur chaque caisse, appelée ici "Marque du gouvernement", comprend, pour les oeufs d'exportation, la feuille d'étable et les mots "Oeufs canadiens" et "Inspecté par le gouvernement", ainsi que le numéro de l'inspecteur, et pour les oeufs destinés à l'expédition interprovinciale ou à toute autre expédition, cette marque sera dans la forme qui peut être approuvée par le ministre.

20. Avant de placer la marque du gouvernement sur une caisse, l'inspecteur prélèvera ou fera prélever des échantillons d'au moins cinq pour cent des caisses à marquer et examinera au moins la moitié des oeufs dans chaque caisse. L'inspecteur devra s'assurer que les échantillons prélevés sont représentatifs, et il prendra tous les autres échantillons et fera tous les autres examens qu'il peut juger nécessaires.

21. L'inspecteur n'apposera la marque du gouvernement sur une caisse contenant des oeufs que si les caisses et les casiers sont conformes aux exigences de ces règlements, et que si l'entrepôt ou la chambre dans lesquels les oeufs sont tenus sont dans un état propre et sanitaire, et que si tous les autres moyens nécessaires pour faire l'examen ont été pourvus; ces moyens sont : une chambre noire, les facilités pour le mirage et tous les accessoires qui peuvent être nécessaires à l'exécution d'un bon examen.

22. Une marque du gouvernement ne peut être appliquée sur une caisse contenant des oeufs que par un inspecteur dûment désigné.

23. Il est interdit à qui que ce soit d'enlever ou de faire enlever d'un entrepôt des caisses contenant des oeufs, à moins que toutes les marques du gouvernement sur ces caisses n'aient été oblitérées, et il est interdit à qui que ce soit de sortir d'un entrepôt des caisses contenant des oeufs, lesquelles cais-

ses avaient été marquées au préalable du nom de catégorie "Frais", à moins que ce nom n'ait été effacé ou oblitéré, et il est interdit à qui que ce soit d'avoir en sa possession des caisses d'oeufs vides portant la marque du gouvernement. Après que le contenu d'une caisse portant la marque du gouvernement a été enlevé, cette marque sera oblitérée par la personne qui enlève les oeufs de la caisse, ou, en ce qui concerne les caisses revenant d'un pays étranger, par la personne qui reçoit ces caisses.

24. Il est interdit aux receveurs des douanes canadiennes de laisser passer pour l'exportation en dehors du Canada des oeufs canadiens qui ne sont pas marqués conformément à ces règlements, et il leur est interdit également de laisser passer des expéditions composées de 25 caisses ou plus, destinées à l'exportation en dehors du Canada, à moins que ces expéditions ne soient accompagnées d'un certificat d'exportation, ainsi qu'il est spécifié dans les règlements 16 et 17 de ces règlements.

Les gens qui souffrent d'indigestion ont généralement essayé la pepsine, le charbon de bois, des drogues et divers adjuvants digestifs pour n'en obtenir guère plus qu'un soulagement léger et temporaire — et parfois même moins que cela.

Mais avant de vous résoudre à endurer une dyspepsie chronique, faites donc l'expérience de l'action d'un peu de Magnésie Bisurée. Non pas le carbonate ordinaire du commerce, le sulfate ou le lactate, mais bien la Magnésie Bisurée pure que vous pouvez vous procurer chez presque tous les pharmaciens sous forme de poudre ou de pastilles.

Prenez une pleine cuillerée (thé de poudre) ou quatre pastilles avec un peu d'eau après votre prochain repas, et voyez le merveilleux effet qui en résulte. La Magnésie Bisurée neutralisera immédiatement ce dangereux et sensible acide de l'estomac dont les aliments, produits des gaz, éructations, de la flatuosité, des brûlements, du ballonnement, de cette sensation de pesanteur, d'obstruction qui semble suivre toute absorption de nourriture. Vous pouvez éprouver le plaisir de manger sans craindre d'indigestion.

L'enquête sur le coût du lait

LA COMMISSION D'ENQUETE SUR LE COUT DU LAIT POUR SUIVIR SON TRAVAIL

La commission d'enquête chargée d'établir le prix de revient du lait continue son travail. M. Albert Gosselin est actuellement dans le comté de l'Assomption, M. Toupin, dans le comté des Deux-Montagnes, et le Dr Latimer, dans les cantons de l'Est.

La tâche est difficile et compliquée. Par ailleurs, ceux qui l'ont entreprise sont au courant de ce genre de travail. Les cultivateurs accueillent volontiers les enquêteurs. La production de lait sur chaque ferme est l'objet d'un questionnaire très complet. Aucun item des dépenses n'est omis. Le logement du bétail, les heures de travail qu'il exige, les frais d'alimentation, les dépenses occasionnées par le transport du lait, les achats d'animaux, le coût du pâturage, les frais d'utilisation des chaudières, canalisations, et de l'outillage usuellement employé dans les vacheries, les dépenses occasionnées par le refroidissement du lait, etc., etc., tout est compté.

D'un autre côté, au chapitre des recettes apparaissent non seulement la valeur du lait, mais aussi celle des vaches et des veaux vendus et celle des engrais produits, pour ne mentionner que les revenus ordinaires.

Si l'on en juge par les résultats obtenus des cultivateurs visités jusqu'à date, la commission possèdera suffisamment de renseignements pour être en mesure de prendre une décision qu'il sera difficile de contester, pourvu qu'on lui donne un peu de temps. L'enquête sur une ferme requiert de trois à cinq heures de travail, et si l'on tient compte des circonstances (temps des labours, mauvaise température, etc.) on admettra qu'il faudra un travail de quelques semaines avant d'en arriver à des conclusions intéressantes et solidement appuyées.

Essayez la magnésie contre les maux d'estomac

POUR NEUTRALISER L'ACIDITE ET LA FERMENTATION, ELLE PREVIENT L'INDIGESTION ET LES GAZ AIGRISSENT L'ESTOMAC.

Les gens qui souffrent d'indigestion ont généralement essayé la pepsine, le charbon de bois, des drogues et divers adjuvants digestifs pour n'en obtenir guère plus qu'un soulagement léger et temporaire — et parfois même moins que cela.

Mais avant de vous résoudre à endurer une dyspepsie chronique, faites donc l'expérience de l'action d'un peu de Magnésie Bisurée. Non pas le carbonate ordinaire du commerce, le sulfate ou le lactate, mais bien la Magnésie Bisurée pure que vous pouvez vous procurer chez presque tous les pharmaciens sous forme de poudre ou de pastilles.

Prenez une pleine cuillerée (thé de poudre) ou quatre pastilles avec un peu d'eau après votre prochain repas, et voyez le merveilleux effet qui en résulte. La Magnésie Bisurée neutralisera immédiatement ce dangereux et sensible acide de l'estomac dont les aliments, produits des gaz, éructations, de la flatuosité, des brûlements, du ballonnement, de cette sensation de pesanteur, d'obstruction qui semble suivre toute absorption de nourriture. Vous pouvez éprouver le plaisir de manger sans craindre d'indigestion.

La tâche est difficile et compliquée. Par ailleurs, ceux qui l'ont entreprise sont au courant de ce genre de travail. Les cultivateurs accueillent volontiers les enquêteurs. La production de lait sur chaque ferme est l'objet d'un questionnaire très complet. Aucun item des dépenses n'est omis. Le logement du bétail, les heures de travail qu'il exige, les frais d'alimentation, les dépenses occasionnées par le transport du lait, les achats d'animaux, le coût du pâturage, les frais d'utilisation des chaudières, canalisations, et de l'outillage usuellement employé dans les vacheries, les dépenses occasionnées par le refroidissement du lait, etc., etc., tout est compté.

D'un autre côté, au chapitre des recettes apparaissent non seulement la valeur du lait, mais aussi celle des vaches et des veaux vendus et celle des engrais produits, pour ne mentionner que les revenus ordinaires.

Si l'on en juge par les résultats obtenus des cultivateurs visités jusqu'à date, la commission possèdera suffisamment de renseignements pour être en mesure de prendre une décision qu'il sera difficile de contester, pourvu qu'on lui donne un peu de temps. L'enquête sur une ferme requiert de trois à cinq heures de travail, et si l'on tient compte des circonstances (temps des labours, mauvaise température, etc.) on admettra qu'il faudra un travail de quelques semaines avant d'en arriver à des conclusions intéressantes et solidement appuyées.

Bilan du C. N. R.

Les recettes brutes du Canadian National pour les premiers neuf mois de 1929 accusent une augmentation de \$390,482 ou de 0.20 pour cent comparativement à la période correspondante de 1928. Les dépenses d'exploitation durant la même période se sont élevées à \$162,381,114.41 contre \$160,231,024.56 durant la période correspondante de 1928, une augmentation de \$2,149,089.55 ou de 1.34 pour cent. Les recettes nettes durant cette même période se sont élevées à \$34,327,189.59 contre \$34,086,797.14, un quotient d'exploitation pour les neuf premiers mois de l'année 1929 a été de 82.55 pour cent comparativement à 81.62 pour cent durant la période correspondante de 1928.

Les recettes brutes du Canadian National au cours de septembre 1929, sont élevées à \$23,383,862 contre \$25,383,151 en septembre 1928, une diminution de \$1,999,289. Les dépenses d'exploitation durant le mois de septembre 1929 accusent une diminution comparative de \$1,620,322.61, les dépenses de septembre 1929 sont élevées à \$18,190,522.61 contre \$18,869,490.21 en septembre 1928, une diminution de \$678,967.60 ou de 3.60 pour cent. Les recettes nettes du mois de septembre sont élevées à \$5,193,338.18 contre \$6,513,660.79, une diminution de \$1,320,322.61. Le quotient d'exploitation pour le mois de septembre a été de 77.79 pour cent contre 74.3 pour cent en septembre 1928.



LE REPASSAGE EST ESSENTIEL POUR UNE BARBE PARFAITE

Cessez de vous torturer le visage

... suivez l'exemple d'un million de barbiers !

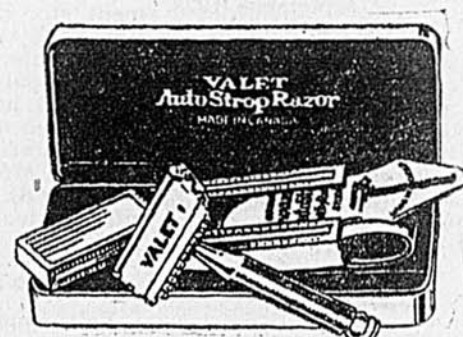
Il existe, quelque part en Asie, un pays dont certains sujets prennent plaisir à se torturer personnellement. Il y en a qui s'étendent sur des lits de pointes de clous!

Des barbares, diriez-vous? Evidemment! Cependant, il y a des milliers d'hommes qui, tout en frissonnant à l'idée de semblables moeurs, s'imposent des tortures quasi aussi inhumaines... ils se rasent avec des aiguilles!

Toute lame de rasoir usagée comporte, à son tranchant, des millions d'infimes pointes acérées que seul le repassage peut adoucir. C'est pour cela que les barbiers ne manquent jamais de repasser leur rasoir avant chaque barbe!

Et c'est exactement ce que le nouveau Rasoir AutoStrop Valet fait automatiquement! Deux ou trois coups sur la courroie... et vous avez immédiatement un tranchant auquel la barbe même la plus raide ne saurait résister. C'est le seul rasoir qui rase, que l'on repasse et nettoie sans avoir besoin d'enlever la lame.

Essayez-le... et vous ne sentirez plus sur votre peau les morsures de l'acier. Vous ne crairez plus de vous arracher la barbe. A chaque coup la lame glissera, emportant toute la barbe et vous laissant l'épiderme lisse et frais. Sans compter que vous vous rasez plus rapidement, pour plus longtemps et que vous vous sentez le visage beaucoup plus propre... et avec raison!



Le "CANADIAN"

Complet avec courroie et dix lames. (Autres modèles de luxe, \$5 à \$25)

Nouveau modèle d'un "million de dollars"

RASOIR AutoStrop VALET

Les poules ennuyées par les poux sont trop agitées pour pondre.



Tuez les poux avec la poudre

Vendue par tous les marchands

PRATT FOOD CO. of Canada Ltd. 328 Carlaw Ave. Toronto 8, Ont.

GRATUIT POUR CEUX QUI SOUFFRENT DE L'ASTHME

Essayez gratuitement d'une méthode qui peut être employée sans ennui ni perte de temps

Nous avons une méthode pour guérir l'asthme et nous désirons que vous l'essayiez à nos dépens. Que vous souffriez depuis longtemps ou que depuis peu de temps, que votre maladie soit intermittente ou chronique, vous devriez essayer notre méthode. Quels que soient le climat de votre région et votre âge, quelle que soit votre occupation et vos souffrances de l'asthme, notre méthode devrait vous guérir promptement.

Nous voulons surtout la faire connaître à ceux dont le cas semble désespéré et qui ont en vain inhalé des "fumées patentes" ou eu recours sans succès aux sucrés, à l'opium, etc. Nous voulons prouver à qui que ce soit que nous pouvons mettre fin à toute respiration difficile, suffocante, asthmatique.

Cette offre gratuite est trop importante pour retarder un seul jour. Envoyez immédiatement et essayez notre méthode. N'envoyez pas d'argent. Malheureusement le coupon ci-dessous n'est valable qu'une seule fois. — Vous ne payez même pas la poste.

COUPON POUR ESSAI GRATUIT FRONTIER ASTHMA CO. 766-J, Frontier Bldg, 462 Niagara St. Buffalo, N. Y.

Envoyez votre méthode gratuite d'essai à :

Nom et adresse du vendeur ou du consignateur.

Nom et adresse de l'acheteur ou du consignataire.

Date de l'expédition ou de la livraison.

Quantité d'oeufs.

Sous la réserve suivante :

(a) En ce qui concerne les li-

Autour du Foyer

NOCES D'ARGENT

Dimanche soir, le 20 octobre, les enfants de M. et Mme Emile Grégoire, de Napierville, avaient l'honneur de réunir leurs nombreux parents pour fêter en leur honneur le vingt-cinquième anniversaire de leur mariage. Le dîner fut très agréable, et les conversations furent très intéressantes. On s'attabla joyeusement, et on revint non moins joyeux, puis on se mit à danser. M. et Mme Grégoire, l'heureux couple, furent très heureux de voir leurs enfants si nombreux et si heureux. M. Grégoire, qui a maintenant 55 ans, est toujours aussi vaillant et aussi vaillant. Mme Grégoire, qui a maintenant 53 ans, est toujours aussi jeune et aussi jeune. Ils ont eu six enfants, tous heureux et tous vaillants. Ils ont une belle maison, et ils ont beaucoup de biens. Ils sont très heureux, et ils le seront toujours.

Par une heureuse circonstance, M. Jules Grégoire, père adoptif de M. et Mme Grégoire, était ce jour-là avec eux. M. Jules Grégoire, qui a maintenant 75 ans, est toujours aussi vaillant et aussi vaillant. Mme Jules Grégoire, qui a maintenant 73 ans, est toujours aussi jeune et aussi jeune. Ils ont eu trois enfants, tous heureux et tous vaillants. Ils ont une belle maison, et ils ont beaucoup de biens. Ils sont très heureux, et ils le seront toujours.

M. et Mme Grégoire reçoivent en plus du précieux coffret, de superbes cadeaux de la part de leurs enfants. M. et Mme Jules Grégoire, M. et Mme Euclide Charbonneau, M. et Mme J.-E. Charbonneau, M. et Mme Frédéric Frédelte, M. et Mme L.-G. Trudeau, M. et Mme J.-A. Couture, N.P., de M. B. Beaudin.

Étaient présents à cette réunion: M. et Mme Jules Grégoire, de Napierville, M. et Mme Frédéric Frédelte, d'Orléans, M. et Mme B. Beaudin, de Montréal, M. et Mme Emile Grégoire, de Napierville, M. et Mme Victor Hébert, M. et Mme Augustin Dupont, M. et Mme Lucien Grégoire, M. et Mme Hector Grégoire, M. et Mme Alfred Janelle, M. J.-E. Dupont, notaire et Mme Dupont, de Napierville, M. et Mme T. Couture, M. et Mme N. Couture, de Sherrington, M. et Mme Richard de Saint-Jacques, M. et Mme A. Rouillé, de L'Acadie, M. Euclide Charbonneau, maire, et Mme Charbonneau, M. J.-E. Charbonneau, député, et Mme Charbonneau, M. et Mme Alex. Charbonneau, M. et Mme H. Grégoire, M. et Mme L. Fortin, de Napierville, M. L. Rouillé, de L'Acadie, M. R. Beaudin, M. L. Beaudin, M. E. de F. A. Beaudin, de St-Jacques, M. N. Bourgeois, M. E. Landry, de Napierville, M. Louis Couture, de Brebeuf, gendre des j. Grégoire.

M. Lucien Frédelte, frère de Mme Emile Grégoire, et demeurant à Lawrence, E.-U., étant dans l'impossibilité de se rendre à cette fête, a fait parvenir son adresse afin que je vous envoie une lettre qui vous est destinée.

Rita — Nous acceptons votre rayon de miel et votre rapide passage à la ruche avec l'espoir de vous voir revenir bientôt plus longtemps.

Caprice — Vous m'apprenez une bien grande nouvelle, mais votre lettre s'est perdue, un tel retard avant de m'arriver que l'événement sera déjà bien loin quand vous lirez mon petit billet. Mais la lune de miel sera encore dans son plein et votre chère sœur ne s'ennuiera pas d'apprendre, par votre intermédiaire, que je la comble de souhaits et que j'attends, avec anxiété, quelle vienne m'appor-ter sa nouvelle adresse et me raconter son nouveau bonheur. Et vous, gentil Caprice, quelle confiance me réservez-vous pour votre prochaine visite?

Misanthrope — Mes paroles vous ont fait du bien? Oh! que j'en suis heureuse et que je souhaite que ma franche amitié continue de vous procurer un peu de douceur, un peu de réconfort, qui chasseront par leur présence un peu de votre misanthropie. Je ne sais pas, mais j'espère que vous assaillirez et que vous menacerez de miner lentement votre énergie, mais je sais qu'une femme de devoir ne se laisse jamais abattre et qu'une mère trouve toujours la force d'aimer la vie dans la tâche la plus douce et la plus agréable. L'existence, pour vous, comme pour moi, n'est que comme un jeu, et il n'y a que les violents qui l'emportent; continuez donc de regarder bravement l'avenir en songeant que les tristesses du présent sont des rancœurs qui ne seront pas perdues.

Pauline — C'est gentil de me recevoir avec autant de confiance et de ne point me ménager les nouvelles de chez vous. Me voilà donc toute rassurée au sujet de votre sœur que je prie de continuer de demeurer, au moins, fidèle au souvenir. Quant à vous, ma chère Pauline, je vous trouve en effet bien jeune pour vous voir déjà en face des grands problèmes de la vie, si le bonheur voulait attendre, n'est-ce pas que tout serait parfait? Je vous souhaite encore des petits événements heureux et des succès pour chaque jour.

Thérèse Rieuse. — Mais oui, ma chère petite, il me fait vraiment plaisir de vous présenter des correspondances; il me semble que vous aimerez bien. Je vous envoie de Gressy. Vous cherez-vous d'aller au devant d'elles dans un charmant petit billet? Ce que je pense de la graphologie? A mon avis, un bon graphologue s'y trompe assez rarement lorsque l'écriture s'est réellement soumise aux ordres du graphologue. Il arrive parfois que ces études sont une révélation, tant est vrai qu'on se connaît rarement soi-même. Mes souhaits de persévérance à votre frère, à vous ma sincère affection.

Annette. — Qu'y a-t-il donc, ma chère enfant? Pourquoi ce grand pessimisme qui ronge votre âme? A vingt ans il faut vite sécher ses pleurs et emplir son cœur de soleil car la vie n'a que quatre saisons dont le printemps et l'été sont peut-être les deux plus brèves. Vous souffrez peut-être du mal de beaucoup de vos études, mais à vingt ans on s'imagine très facilement que l'on est malheureux, et que la vie est un tourment et puis, quand on en a quarante, il paraît que l'on pleure d'avoir tellement pleuré alors qu'il fallait rire. La vie n'est pleinement rose pour personne, il faut savoir la prendre telle qu'elle est sans bien l'approfondir et sans s'arrêter à tous les

petits cailloux du chemin; c'est le seul moyen d'être heureux. Annette, et il me semble que vous le savez, si vous le voulez, vous qui avez non seulement la jeunesse, mais encore tant de richesses dans le cœur et de l'esprit. Allons, bon courage et souriez-moi.

Pélagie de Fleurs. — Le vent d'automne ne respecte pas les pétales, de fleurs, fussent-ils les plus beaux, les plus frais. Aussi avez-vous bien fait de revenir à la serre chaude où votre place est toujours la même, celle que vous désirez tant aimer. Comme je suis heureuse pour vous de ces vacances sans pareilles qui vous ont laissés tant d'exquis souvenirs; puissent-elles se renouveler chaque année, mais ne laissez pas le cœur se dessécher de l'automne, car le cœur est un bouquet qui a tout l'air de se flétrir de tout. Allons, amie, ne regardez plus les paysages gris, mettez des rideaux roses aux fenêtres de votre âme et soyez heureuse comme je vous souhaite de l'être.

Brise printanière. — Je mesure souvent mes réponses à la longueur du billet reçu; comme la petite Brise fut brève, elle ne m'en voudra pas de ne lui laisser qu'un sourire en passant.

Cri-Cri des Bruyères. — Ne vous étonnez pas si vos desirs se réalisent si bien, les cris-cris ne sont-ils pas des bestioles porte-bonheur? Continuez donc de faire parler votre pseudo pour vous et vos amis.

Jeanne-Louise. — Je suis d'avis que votre voisine vous a donné un excellent conseil, car si le rucher ne vous apporte pas toutes les distractions que vous en attendez, vous pouvez, du moins, avoir la certitude que vous y serez aimée comme vous le désirez. Comme c'est triste que vous soyez ainsi malade, toute ma sympathie va vers vous, enveloppante et fraternelle, pour vous encourager à la confiance, car la confiance est toujours le premier facteur de la guérison. Bon espoir, mignonne, et revenez que je vous gâte.

Princesse de la Satire. — Expédiez votre lettre à Claudinette, et recevez votre amical bonjour avec la promesse d'une longue lettre prochaine.

Arthurette. — Il vous faut donc continuer de promener vos pétales un peu partout; j'espère pourtant que vous finirez par trouver un nid stable où vous oublierez tous vos déménagements. La publication vous a-t-elle fait plaisir? Tant mieux, mais il ne faudra pas trop vous délester si les adieux de votre présidente ne reviennent pas le bon honneur; c'est que, voyez-vous, ce ne sont pas des vers, ils sont rebelles à toute règle de versification et il me faut ne publier, en la matière, que des travaux se rapprochant le plus de l'obéissance à cette rigoureuse versification. Ne m'en veuillez pas et apportez-moi plutôt des travaux en prose.

Sphinx blanc. — Non, ma mie, n'essayez pas de museler votre cœur, le pauvre petit en souffrirait trop et le mien qui s'est déformé depuis longtemps, pour lui, des sympathies particulières s'en ressentirait très certainement. Et puis, sphinx, je ne vous vois pas avec une figure de glace; je vous ai tellement connu, voyez-vous, avec des rires aux lèvres et de la flamme au fond des yeux. Les chutes sont toujours là, elles qui m'ont fait si souvent rêver, savez-vous qu'il leur arrive maintenant de me faire rire par les souvenirs qu'elles évoquent en moi? Et vous, à quoi pensez-vous?

Violette Després. — Vous ne pourriez vous figurer à quoi m'ont fait songer vos bonnes nouvelles sur votre état de santé et sur les recommandations de votre courtisane. Je me suis souvenue qu'un jour déjà lointain vous m'aviez dit ne pas vouloir, dans le moment, m'envoyer votre photographie sous toutes sortes de menus prétextes et je me suis dit qu'il ne devait plus y avoir de prétextes et que par le fait même vous m'envieriez très prochainement un instantané de votre personne. N'est-ce pas qu'il m'arrive d'avoir de bonnes idées et que vous ne discutez pas celle-là?

Angélico. — Vous ne savez pas? Eh! bien, je viens de découvrir un point faible à votre cuirasse! Oui, Angélico, pour une fois, votre perspicacité est en défaut. Vous me demandez si les oiseaux peuvent avoir de l'affection ou de la reconnaissance pour les humains après vous être demandés le pourquoi de la singulière conduite de vos merles? Ce qu'ils viennent faire chez vous? Mais, ma mie, c'est pourtant bien simple. Ils viennent saluer avant leur départ le merle blanc qu'ils ont découvert en vous. N'est-ce pas que c'était gentil?

Lune Rousse. — Intéressante au possible votre lettre-journal et comment en serait-il autrement? Tout n'est-il pas intéressant qui concerne une personne intéressante? Et, comment va la mer? S'est-elle apaisée depuis les longs jours où vous m'écriviez qu'elle se faisait morose? Méfiez-vous un peu de son influence, j'aurais pu en grain si vous deviez m'arriver un jour triste comme un ciel de tempête. Ce que me dit l'automne? Oh! elle me laisserait bien un petit froid au cœur si j'avais la bravade de la regarder en face; voyez-vous, je n'aime pas les douches d'eau froide jetées sur le brasier de mon cœur; alors je ferme les yeux et l'automne passe comme passera l'hiver. Parions maintenant de ce voyage qui n'était en fait qu'un projet; s'est-il bien effectué? Avez-vous vu le petit frère de la Marguerite au cœur d'or, et l'écho vous a-t-il apporté mon nom parmi les noms que vous avez entendus prononcer? Soyez prudente, amie, mesurez le dévouement à vos forces pour que j'aie l'agréable satisfaction de vous voir revenir plus souvent.

France. — J'ai un gros merci à vous porter et vous me verrez arriver un de ces jours. D'ici là de-

mandez donc à Chérie ce qu'elle pense de moi; je n'ose encore me baser sur son silence pour redouter ses impressions de petite femme ou de bébé gâté.

Grande SOEUR

Bourdonnements

Magda — Vous connaissez Angélico? Je vous envie, parce qu'il se croit cher le regard de ses yeux clairs, s'il m'était donné de l'aimer de plus près. Embrassez-la pour moi, voulez-vous?

Fragile — Les froides giboulées viendront sous peu... mais la vieille maison grise sera toujours hospitalière et Toinette toujours plus charmante. J'aurais mon crayon et trace encore "patience". Quand le crayon sera usé, peut-être le "tome II" arrivera-t-il! J'ai hâte de déguster vos caprices, ma mie!

Valet de cœur — Je regrette beaucoup de n'avoir pas su vous plaire... Ne m'en gardez pas rancune, et soyez bons amis quand même, voulez-vous? Il me plaisait pourtant beaucoup votre coup de plume! et j'aurais tant aimé le revoir... Enfin, puisque vous ne voulez plus, inclinons-nous.

Angélico — Je retourne souvent à votre coin ombre... Quel dommage que... soit si loin! si j'osais!

Sphinx blanc — Embrassez-moi et laissez-moi vous aimer. Non, je ne suis plus just... et je jouis de ma liberté!

Gai Luron, Chercheur, Alban — Mes amitiés et mes respects.

Benjamin — Que j'ai hâte de le revoir dans cette petite "lande casimiriennne". En attendant, affectueux baisers.

Clairette L. — Un gai bonjour en passant au foyer. Bon succès.

M. Jeanne J. — Je ne puis passer ici sans te sourire et te baiser tendrement.

A tous, frères et sœurs — Amical bonjour et amitiés.

ANNETTE — Mlle Annette Vallée, Saint-Casimir, Co. Portneuf, serait très reconnaissante à qui lui enverrait les chansons: Sonny Boy, Angela Mia, Broadway Melody. Merci à l'avance.

Prince de la Satire — Venez donc causer plus longuement avec Aline rêveuse, et tout en vous étant bien gentille, elle vous racontera ses rêves, n'est-ce pas?

Brunette affectueuse, Jeannette des Lilas, Ninette affectueuse — Recevez mon plus joyeux sourire.

Grand chevalier — Votre pseudo plaît, voulez-vous accepter mon amitié?

ALINE REVEUSE — Marquis poudré — Hello! beau Marquis! Surtout la première à vous saluer! Recevez mon plus doux sourire, et en retour je réclame de vous, "Joli Marquis", une rose de votre affection... Venez me dire que je suis trop gourmande!

Beatrice de Chalandet — Tousjours sages vos petites lettres? Tousjours blonds ces petits êtres? Tousjours joyeux leur directrice?

Angélico — Un ange! c'est précieux! Y aurait-il au rucher un petit coin du ciel pour qu'il y ait un ange qui s'y réfugie.

A toutes les abeilles — Qui de vous, jeunes filles, correspondrait personnellement avec moi? Je signe.

BRISE PRINTANIÈRE — Marquis poudré — Est-ce bien vrai, charmant marquis, que vous ne trahissez pas? Confiance en votre parole, je m'approche bien près de vous et vous fais mon plus beau sourire. Serait-ce téméraire d'espérer que vous me rendrez le réciproque? Dans un sourire, vous savez, il y a de tout, car il y a même naissance au cœur et doucement vient s'épanouir sur les lèvres. Ils sont faits de joie, de mystère, de rêve et d'amour. Venez-vous me le Marquis faire la caquette avec SEULE.

Ame Confiante — Je pense souvent, souvent, au 3 juillet dernier. Ce fut bien court, mais si doux! Miguy — Thérèse vous aime bien, gentille Miguy, et vous envoie son plus doux sourire.

Gisèle — Tu ne m'as pas oublié malgré ton silence, dis? Quand me reviendras-tu j'ai tant hâte! Rosel, Lise des Monts, Errante — A chacune de vous, un bonjour amical.

THERÈSE RIEUSE — G. l'aimé — Ça va bien toujours? Merci de votre amitié si gentiment renouvelée. La mienne n'est pas moins sincère, foi de Muguette, et vous murmure de douces choses. Revenez.

G. de l'espoir — Bonjour, petite mie chérie! Je ne vous croyais pas au "home"; si j'avais su vous auriez sûrement fois reçu de mes nouvelles. Je vous aime toujours, croyez-le, et j'espère vous baisser sur le bec, cet hiver. Est-ce trop espérer?

Amoris Vietnam. — Rétablissez complètement? Que j'en suis heureuse pour vous! Vous viendrez plus souvent maintenant au pays de votre mie gaspéenne, dites?

Petite souris blanche. — Que fait ma gentille petite souris? Le souffle rauque de l'automne l'aurait-il déjà effrayée?... Trottinez bien vite vers mon "Home"... Des caresses vous y attendent à profusion.

Prince de la Satire. — Et... vous aimez les petits billets doux mon beau prince mystérieux?... Et... vous vous attardez à rêver sur les pétales d'une humble marguerite?... C'est donc que vous savez être li-rique à vos heures?... Je crois même que vous n'êtes pas souvent satirique... Si vous venez me dire ce qui est dans un de vos jolis billets à vous, qu'en dites-vous?... La lande aux marguerites est encore en beauté en dépit de la tristesse qui s'en vient, allez!

Reine rêveuse. — Il faut bien se retrouver chaque matin au seuil de la ruche écolière, s'pas? Les heures coulent vite quand elles sont partagées entre le devoir et la douce amitié.

Magda. — On m'a dit mille belles choses de vous et depuis je rêve souvent que vous m'accorderiez votre amitié... Réalisez-vous mon rêve, Magda?

Solange Aimée, Rose du Parler. — Un bonjour, un baiser en passant!



Faites rien qu'essayer
**LES CALETTES
DE LEVAIN
ROYAL**
Pour faire du délicieux
PAIN DE MENAGE

A toutes mes sœurs les fleurs. L'aquilon glacera bientôt les petits coeurs mais au grand Rucher de notre Reine, nous ne craignons pas le froid et la tempête. A vous toutes mon meilleur souvenir.

MARGUERITE DE LA LANDE. Clairette — Ce petit nom fuse dans l'air comme un éclat de rire, comme un son de clochette argentine. Ecoutez! Clairette! N'est-ce pas qu'agréablement il raisonne?

Prince de la Satire — Qu'en savez-vous de mon cœur? Et qu'en ferez-vous s'il était une copie du vôtre ou que le vôtre fût la réplique du mien? Le mien est-il à la cour? Laquelle? Celle du bon roi Louis seize? aux appartements de la jolie Marie-Antoinette? aux Tuileries? Je vous saurais.

Sphinx Blanc — Il est dangereux de comprimer les dans du cœur. Chaque goutte est salutaire, ne la regrettez pas. Elle ne peut apparaître que la donne, elle réjouit qui la reçoit.

Magda — Un bon charrelletier et un excellent photographe! Si l'appareil a enregistré nos paroles avec autant de fidélité que "Monsieur" a mis de zèle à capter nos moindres gestes, m'est avis que du film va sortir une vue parlante!!

Flocon de neige — A la première bordée vous rendez-vous chez nous?

Coeur généreux — C'est bien l'automne qui est cause de vos tristesses et qui vous fait écrier vers moi. Le même automne qui promène partout ses grisaillies après avoir ravagé la nature et chassé les oiseaux. Qu'au moins il ne soit pas destructeur d'espoir et qu'il vous porte une part de mon affection.

Louis Tech — Entre Nemrods, il faut se protéger: je veux bien me dépouiller encore de quelques lauriers pour vous poser quelques fleurons et voiler une infortune... enlever quelques plumes à mes oiseaux pour orner votre chapeau et sauver les apparences... Quand l'œil est juste, le bras sûr et le tir précis, le cœur peut bien être généreux!!!

Benjamin — J'intrigue, l'attire, je fais languir, j'agace, je laquise, après cela comment prétendre au grade d'archange???

Miguy — Puisque deux continents déjà se sont répandus en forte plainte contre moi, il ne me reste plus qu'à faire voile pour l'Australie y cacher ma grande négligence.

ANGÉLICO — Fauvette — Partageons la joie? C'était votre rêve, dites-vous, alors puisque tout s'arrange selon vos desirs, vous allez constater vous aussi qu'il y a des amitiés ainsi qu'on ne connaît pas et qui sont sincères sous le pseudonyme du silence. Le savez-vous, Fauvette?

Coeur généreux — Ce que je désire de vous? La plus minime chose si vous voulez, mais signée de votre pensée et avec l'expression généreuse de votre cœur. Le baiser du "valet" était bon, je l'admets, seulement, je lui reproche une chose et c'est la fugacité avec laquelle il est passé.

Caprice — Vous l'aimez beaucoup? Je parie qu'il ne le sait même pas et que votre cœur, aussi espère que votre nom, rit dans son coin de la naïveté de l'autre...

Magda — Je me demande si c'est parce que je suis naïve, engourdie ou "timbrée"... mais je n'ai pas un iota de clairvoyance et je voudrais tant savoir le pourquoi de votre pseudo! Convenez avec moi qu'à part l'intuition du cœur, je n'ai pas beaucoup de celle des ménéages... N'est-ce pas?

Seule — Bonjour à vous aussi qui faites votre entrée à la ruche. Vous ne serez plus seule, j'en suis certain et vous verrez qu'il y a beaucoup d'avantages à butiner de la plume à la page et de la page... aux coeurs...

Flocon de neige. — Vos jolis écrits... en leurs strophes cadencées... exhalent un parfum d'amitié qui, réellement, me donne la nostalgie d'enfants crépusculaires au régal déjà lointain... A quand donc l'accueil heureux de votre séjour en la cité montrealaise?...

Prince de la Satire. — Pourquoi donc, ô trop charmant petit prince, me griser d'une ivresse bien douce, en accablant d'un baiser affectueux

SPHINX BLANC

ACHETEZ-VOUS DE LA LAINE?

Nous défilons, toutes charges payées, de la laine pour machine à tricoter ou pour tricots à la main: "Old Time", "All Wool", "Silt and Wool", toutes couleurs, 75 cents et plus la livre. Échantillon gratuit. STOCKING & YARN MILLS LTD, DÉPT. D. Orlu, Ont.

Rayons de Miel

Bouquet

Flours d'Amitié, à Vous...

L'Amitié a une origine très noble: le cœur lui a donné naissance, le cœur lui garde la vie; elle est faite d'immortalité qui est son premier bienfait, sa joie par excellence: le dévouement, la justice qu'elle entretient en sont les qualités connues; la confiance est une nécessité caractéristique de l'amitié.

Qui veut méconnaître les avantages précieux que donne cette fleur n'aura...

Sans elle, que serait la vie?...

FLEURS D'AMITIÉ

Une amitié sincère est le don d'une âme sœur qui veut tout le bien pour l'être aimé; elle affectionne plus qu'elle aime; ce cœur, d'abord, se console sous les revers, puis de ses succès et renouvelle sans cesse les vœux de bonheur pour son privilégié. Elle n'a de soupçons, de pensées que pour lui... Elle souffre de l'absence et béatit la présence; le regard est vital qui aime; le cœur a besoin de cette force, et quelle douceur de se sentir bercé d'une tendresse vivante!

Oh! le plus exquis des dons que le sentiment offre; oh! poésie immortelle que l'accord des deux âmes liées pour la vie!

VOTRE AME...

Votre âme est pour la mienne cette fleur d'amitié aux pétales

soyeux, au parfum pénétrant; elle s'est épanouie au parterre intime de ma vie, et depuis... son cœur subtil est une étoile bleue qui me réchauffe lorsque je le respire! Son arôme me grise... et près d'elle, Ne me la retirez jamais cette fleur d'amitié: votre âme.

FRAGILE

Caprice

à vous JM?

Vous aimer n'est pas un Caprice... il le faut à mon cœur, et sans artifice il s'élève vers le vôtre.

Était-ce un fantasme, que ce souffle qui, soudainement, réunit deux fragiles? Non pas: si les imprévus croissent les chemins, celui qui nous était dû, n'était certes pas volage à l'heure de notre rencontre!

Les surprises font le charme de la vie. Croire aux sourires inopinés, balance le fatalisme sol, de tant de gens.

La raison solide ne doit pas accepter ce mot sceptique, qui dénote un manque d'énergie.

L'inattendu a des nuances, et quoique passager, il a un air aimable pour ombrager les toiles de la vie. Subitement, ainsi qu'un Caprice bien cher, vous m'êtes venue, et j'ai souvenance de cette amitié triomphale.

FRAGILE

Postiche

"Sur un poème de France Lamber."

Lasse de vivre, un soir que je versais des larmes sans cause précise, lâche devant la douleur, j'ai déposé mon cœur au long du che-

min, près d'un buisson de roses, et sans tourner la tête, je me suis enfuie vers les horizons lointains qui m'attiraient comme un aimant...

Et j'allais, asservissant la vie à ma fantaisie, buvant à longs traits l'élisir de l'oubli, plus doux à mes lèvres que l'ambrosie, les routes étaient larges et j'y marchais seule, n'entendant que l'écho de mes pas, ne regrettant personne, seulement un qu'on d'oubli, superbe, indifférent, sans remords, sans amour et sans tourments, sans chagrins, agissant à mon gré, sans lutes et sans renoncements...

Je me croyais revenue aux jours de mon enfance, quand j'étais gaie et insouciant, mon visage n'avait plus de ces sillons creusés par les pleurs, je retrouvais du charme à la nature, et le soleil, de nouveau, m'enivrait de sa splendeur...

Mais j'ai senti soudain toute l'horreur du vide! Ce trou que j'avais, béant dans la poitrine, où ne régnait que le néant, c'était comme un sépulcre où s'infiltre le vent, où gémait lamentablement la plainte des corps qui n'y reposent pas...

Revenue sur mes pas, près du buisson de roses, j'ai ramassé mon cœur, vivante torché, éblouissant phare, flambeau de chair tout sanglant et palpitant, que les épines ont déchiré sans pitié, que l'épreuve a broyé comme le pressoir, la vigne pourpre...

Mais avec lui j'ai repris tous mes chagrins d'autant! Je crois que la douleur est source divine et salvatrice, autour de son miroir, les élus ont erré. J'aime mieux souffrir qu'être un mort vivant! Qu'importe le gel, les frimas, les épines et les ronces, pourvu que sur l'arbre dévasté, la fleur s'épanouisse et de nouveau un fruit savoureux...

Ainsi mon cœur que la douleur encore hante... la nostalgie m'entraîne... la solitude m'égare... je sens la mélancolie monter comme un flot impétueux et déferler en vagues cruelles et perfides en mon âme... mais qu'importe que je verse des larmes, si je puis chanter encore!...

Cri-Cri-des-Bruyères.

COURRIER des ABEILLES

Etoile d'or — Voudriez-vous me faire parvenir votre adresse afin que je vous envoie une lettre qui vous est destinée.

Rita — Nous acceptons votre rayon de miel et votre rapide passage à la ruche avec l'espoir de vous voir revenir bientôt plus longtemps.

Caprice — Vous m'apprenez une bien grande nouvelle, mais votre lettre s'est perdue, un tel retard avant de m'arriver que l'événement sera déjà bien loin quand vous lirez mon petit billet. Mais la lune de miel sera encore dans son plein et votre chère sœur ne s'ennuiera pas d'apprendre, par votre intermédiaire, que je la comble de souhaits et que j'attends, avec anxiété, quelle vienne m'appor-ter sa nouvelle adresse et me raconter son nouveau bonheur. Et vous, gentil Caprice, quelle confiance me réservez-vous pour votre prochaine visite?

Misanthrope — Mes paroles vous ont fait du bien? Oh! que j'en suis heureuse et que je souhaite que ma franche amitié continue de vous procurer un peu de douceur, un peu de réconfort, qui chasseront par leur présence un peu de votre misanthropie. Je ne sais pas, mais j'espère que vous assaillirez et que vous menacerez de miner lentement votre énergie, mais je sais qu'une femme de devoir ne se laisse jamais abattre et qu'une mère trouve toujours la force d'aimer la vie dans la tâche la plus douce et la plus agréable. L'existence, pour vous, comme pour moi, n'est que comme un jeu, et il n'y a que les violents qui l'emportent; continuez donc de regarder bravement l'avenir en songeant que les tristesses du présent sont des rancœurs qui ne seront pas perdues.

Pauline — C'est gentil de me recevoir avec autant de confiance et de ne point me ménager les nouvelles de chez vous. Me voilà donc toute rassurée au sujet de votre sœur que je prie de continuer de demeurer, au moins, fidèle au souvenir. Quant à vous, ma chère Pauline, je vous trouve en effet bien jeune pour vous voir déjà en face des grands problèmes de la vie, si le bonheur voulait attendre, n'est-ce pas que tout serait parfait? Je vous souhaite encore des petits événements heureux et des succès pour chaque jour.

Thérèse Rieuse. — Mais oui, ma chère petite, il me fait vraiment plaisir de vous présenter des correspondances; il me semble que vous aimerez bien. Je vous envoie de Gressy. Vous cherez-vous d'aller au devant d'elles dans un charmant petit billet? Ce que je pense de la graphologie? A mon avis, un bon graphologue s'y trompe assez rarement lorsque l'écriture s'est réellement soumise aux ordres du graphologue. Il arrive parfois que ces études sont une révélation, tant est vrai qu'on se connaît rarement soi-même. Mes souhaits de persévérance à votre frère, à vous ma sincère affection.

Annette. — Qu'y a-t-il donc, ma chère enfant? Pourquoi ce grand pessimisme qui ronge votre âme? A vingt ans il faut vite sécher ses pleurs et emplir son cœur de soleil car la vie n'a que quatre saisons dont le printemps et l'été sont peut-être les deux plus brèves. Vous souffrez peut-être du mal de beaucoup de vos études, mais à vingt ans on s'imagine très facilement que l'on est malheureux, et que la vie est un tourment et puis, quand on en a quarante, il paraît que l'on pleure d'avoir tellement pleuré alors qu'il fallait rire. La vie n'est pleinement rose pour personne, il faut savoir la prendre telle qu'elle est sans bien l'approfondir et sans s'arrêter à tous les

petits cailloux du chemin; c'est le seul moyen d'être heureux. Annette, et il me semble que vous le savez, si vous le voulez, vous qui avez non seulement la jeunesse, mais encore tant de richesses dans le cœur et de l'esprit. Allons, bon courage et souriez-moi.

Pélagie de Fleurs. — Le vent d'automne ne respecte pas les pétales, de fleurs, fussent-ils les plus beaux, les plus frais. Aussi avez-vous bien fait de revenir à la serre chaude où votre place est toujours la même, celle que vous désirez tant aimer. Comme je suis heureuse pour vous de ces vacances sans pareilles qui vous ont laissés tant d'exquis souvenirs; puissent-elles se renouveler chaque année, mais ne laissez pas le cœur se dessécher de l'automne, car le cœur est un bouquet qui a tout l'air de se flétrir de tout. Allons, amie, ne regardez plus les paysages gris, mettez des rideaux roses aux fenêtres de votre âme et soyez heureuse comme je vous souhaite de l'être.

Brise printanière. — Je

LE PAPE ET LA JEUNESSE

DES FÊTES MAGNIFIQUES MARQUERONT LE DOUBLE JUBILÉ A MONTREAL LES 9, 10 ET 11 NOVEMBRE PROCHAIN

SEANCES, MESSES, IMMENSE PARADE, DEMONSTRATION, BANQUET

LA SIGNIFICATION ET LE CARACTERE EMINENTEMENT SUGGESTIFS DES FÊTES JUBILAIRES

En un mouvement collectif et enthousiaste, d'une profonde signification et d'une portée magnifique, la jeunesse entière, encouragée par la bénédiction apostolique et rassemblée à Montréal, fera bientôt triompher au Pape-Roi.

Unissant en effet dans une même et fière pensée le jubilé d'or de Sa Sainteté et l'anniversaire des 25 années de l'œuvre, l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-française organise, pour les 9, 10 et 11 novembre prochain, de splendides manifestations qui rassembleront des milliers de jeunes gens pour la haute affirmation publique de leur soumission au Chef Vicaire du Christ, et l'éclatante déclaration de leur attitude et de leur conviction religieuses et nationales.

Les fêtes s'ouvriront le samedi, par une séance solennelle à la salle Saint-Sulpice. Le programme brillamment chargé du dimanche comportera une messe de communion qui réunira les congressistes à la chapelle de Lourdes, pleine d'histoire et d'artistique poésie.

La messe solennelle, à la cathédrale, recevra la profession de foi de la jeunesse catholique canadienne-française et leur consécration renouvelée au Sacré Cœur. S. G. Mar Gauthier leur livra la haute éloquence et la profonde autorité de sa parole épiscopale, en un sermon de circonstance. Tant de jeunesse et tant de foi feront s'emouvoir le vaste temple.

Et c'est dans l'après-midi que se déroulera, dans une magnificence sans égale, en regard à son caractère et à son symbolisme tout particuliers, le défilé triomphal au Pape, qui doit réunir bon nombre de mille jeunes gens avec liques, fanfares, philharmoniques, corps de cadets et gardes; défilé rehaussé par la présence et la pourpre de Son Eminence le cardinal et de nos seigneurs les évêques. L'autorité civile et toutes les associations de jeunesse y participeront, marchant à la suite de leurs drapeaux et de leurs chefs. La parade, d'un caractère triomphal et religieux inégalé jusqu'ici, partira du parc La Fontaine et, défilant de par les rues pavées, au travers d'une foule émue, aboutira au manège militaire de la rue Craig, où a lieu proprement la manifestation au Pape-Roi sous le haut patronage du cardinal Rouleau. Des discours vibrants, des tonnerres d'acclamations, le salut des corps militaires, la "Marche Romaine" exécutée par un chœur de 300 voix, marqueront les phases diverses de la cérémonie.

Le soir réunira les anciens et les amis de l'œuvre au grand banquet du Viger, où les toasts portés réserveront des vœux particulièrement révélateurs et autorisés sur les problèmes et la position actuelle de la jeunesse canadienne.

L'avant-midi du lundi, d'un caractère plus intime, est destiné aux séances d'étude de l'Association, après qu'elle aura prié pour ses morts, à la messe spéciale du matin. Et les différents rapports se termineront par la confirmation fédérale des récentes élections qui, en d'autres choses, ont porté M. Joseph Dansereau à la présidence générale.

Une solennelle séance de clôture marquera la fin de ces trois jours de triomphe; et il convenait qu'elle ait place au collège Sainte-Marie, berceau des premières années de l'œuvre qui porte déjà si fièrement ses 25 années. Tout comme on aura étudié, lors de la soirée d'ouverture l'"Action catholique" d'un point de vue individuel, les rapports du lundi soir la considéreront sous l'angle familial et social. Et chacun des travaux présentés, fruit d'une enquête longuement élaborée au sein de la jeunesse, sera commenté par les discours de personnalités de marque.

En effet, parmi les orateurs distingués, appelés à la parole aux

Aidons-nous les uns les autres

La maison Dupuis Frères est une institution essentiellement canadienne-française, contrôlée, dirigée et administrée exclusivement par les vôtres. Les profits qui y sont réalisés restent chez les vôtres, retournant aux vôtres.

Prix les plus bas
Meilleure qualité
Service rapide
Satisfaction garantie
ou
argent remis.

Comptoir Postal

Dupuis Frères
MONTREAL

différentes cérémonies et soirées publiques de ces trois jours, il convient de citer au moins: Son Eminence le cardinal Rouleau, S. G. Mar Gauthier, S. G. Mar Deschamps, S. G. Mar Courchesne, S. G. Mar Langlois, le R. P. Edgar Colclough, S. J., aumônier général, le R. P. Ernest Roby, S. J., M. Henri Bourassa, M. Adélard Leduc, avocat, M. Guy Vanier, avocat, M. Anatole Vanier, avocat, M. Joseph Dansereau, président général, M. Henri Leroux, vice-président, M. Augustin Girard, président du comité régional, de Chicoutimi, M. Aurèle Parisien, secrétaire du cercle Albert-Mun, de l'A. C. J. C., Université de Toronto.

Le notaire Alphonse de la Rochelle présentera un travail de vaste et suggestive portée sur l'"Avenir de l'A. C. J. C."

Figureront à la partie musicale des trois jours, à part les fanfares et les gardes, les élèves de la Sainte-Marie en un chœur de 300 voix et la chorale renommée des "Disciples de Massenet".

Toutes les régions du pays seront représentées. Les personnalités les plus en vedette, tant religieuses que civiles, rehausseront de leur présence et de leur parole les splendeurs des fêtes. Rien n'a été oublié par les organisateurs qui président aux préparatifs. Et la jeunesse compte sur la collaboration de tous, pour les activités, la sympathie et la publicité qui doivent mener à bonne fin les manifestations projetées.

Magnifique déclaration des principes et des doctrines de la jeunesse, haute et triomphale affirmation de la race et de la jeunesse, ce groupement de leurs forces, de leurs énergies, de leurs enthousiasmes communs, à l'heure où tant d'autres sociétés arborent l'étendard de bien moins nobles causes, réveillera nos jeunes gens, croyons-nous, au sens de leurs responsabilités sociales, au devoir de l'apostolat laïc, et imposera le fait et la doctrine du Pape en pleine et ardente lumière.

Ce sera le tournant significatif dans l'histoire de nos œuvres de jeunesse et le Credo qui vibrera par tout le pays.

On n'aura rien vu de semblable...
Eulogia il Papa!

Le marché du bétail

Semaine du 30 octobre 1929

MONTREAL vendait 3,012 bêtes à cornes. Le commerce était actif sur les cours à bestiaux de Montréal, cette semaine, et quoique les prix aient été presque égaux à ceux payés la semaine dernière, la qualité moyenne des animaux n'était pas assez bonne. En d'autres mots, le marché payait des prix stationnaires dans les cas des animaux de qualité inférieure. Les bons bouillons se vendaient jusqu'à \$8.50 les cents livres et une charge rapportait \$8.90. La majorité des bouillons donnaient \$7. à \$8. les cents livres. Les bonnes vaches se vendaient \$6.50 et les catégories moyennes seulement jusqu'à \$6. Les maisons de salaison de Toronto achetaient considérablement des animaux pour la mise en conserves et la coupe, à des prix variant de \$3. à \$4. les cents livres.

MARCHES DES VEAUX

MONTREAL vendait 2,869 veaux sur un marché presque stationnaire. Les prix étaient de \$5.25 pour les veaux d'herbe très maigres jusqu'à \$14.50 pour les bons veaux de boucherie. La plupart des veaux d'herbe rapportaient \$5.50 à \$6.; les veaux nourris à la chaudière \$7.25 à \$9.50 et les veaux de boucherie \$12.50 à \$13.50.

MONTREAL vendait 3,588 porcs. Le marché était un peu moins élevé. Approximativement 900 porcs furent vendus sur classement de \$11.50 à \$11.75 pour le porc à bacon et \$1. de plus pour les porcs de choix, de même que les réductions ordinaires dans les autres catégories. A la fermeture, on vendait environ 250 porcs sur classement à \$11.25 pour les porcs à bacon.

MARCHES DES MOUTONS ET DES AGNEAUX

MONTREAL vendait 12,000 agneaux, ceci fait une moyenne d'environ 15,500 agneaux par semaine pour les dernières cinq semaines. Les prix diminuèrent légèrement. Les bonnes brebis et les mâles se vendaient \$10.75. Les béliers et les grossiers rapportaient \$8. à \$8.50 et quelques grossiers aussi bas que \$7.; les moutons \$3.25 à \$5.50.

Le marché des oeufs est ferme

A la suite d'arrivages d'oeufs frais devenant toujours moins abondants et de la bonne demande commerciale existant dans presque toutes les localités, les marchés canadiens des oeufs sont devenus plus fermes au cours de la semaine écoulée. A Toronto et à Montréal, aussi bien que dans d'autres centres, il y a eu certaines augmentations dans les valeurs, particulièrement pour la catégorie des Extras. Cette catégorie devient plus rare et il semble que les prix augmentent sur les plus grands marchés consommateurs. Les Premiers aussi, sont un peu plus fermes à Montréal et à Toronto en sympathie avec les Extras, mais il y a maintenant une différence plutôt grande dans les prix de ces deux catégories, résultat d'un très grand nombre d'oeufs anciens et gardés mélangés avec le produit réellement frais. La production dans l'Ontario et dans Québec a encore diminué et est maintenant assez limitée. Il arrive plus d'Extras de poulettes sur le marché et plusieurs commerçants émettent des cotations sur ce sous-produit. Les Extras de poulettes, une fois offerts en vente en volume suffisant, rencontrent une très bonne demande dans ces deux centres. Actuellement, les cotations sur les Extras de Poulettes dans l'Est sont seulement un peu plus élevées que les prix des

Seconds mais à mesure que la saison avancera et qu'ils deviendront plus abondants, les prix des Seconds deviendront meilleurs.

On reçoit beaucoup plus de poulets à Montréal et à Toronto et les prix tendent à devenir moins élevés. Un grand nombre de poulets qui arrivent ne sont pas abattus d'une manière satisfaisante, manquant de finir à plusieurs commerçants demandant maintenant des volailles abattues car ils voient ce qu'ils achètent et s'évitent le trouble de les abattre et de les préparer. Les acheteurs juifs ont été actifs dans la campagne achetant des poules pour les fêtes juives et comme résultat les arrivages de poules à Montréal et à Toronto ne sont pas aussi abondants que par le passé.

Dans les provinces des Prairies, les marchés de l'Alberta semblent être en meilleure condition que ceux de la Saskatchewan et du Manitoba. Les deux principaux marchés de l'Alberta, Edmonton et Calgary, expérimentent une rareté d'oeufs frais et, à ces deux endroits, les oeufs frigorifiques se vendent très bien. Dans la Saskatchewan et le Manitoba, cependant, les arrivages d'oeufs frais continuent à être suffisants pour répondre aux demandes et les oeufs frigorifiques se vendent lentement, ce qui cause une certaine anxiété à ceux qui en ont en grandes quantités. On exerce des oeufs frigorifiques sur l'Est; on signale l'expédition de deux charges venant de l'Alberta, une du Manitoba et d'une autre de la Saskatchewan.

Les provinces des Prairies arrivent rapidement à l'abondance de la saison des volailles et à mesure que les arrivages deviennent plus abondants, les prix baissent. Les charges de wagons venant de la campagne sont largement responsables des arrivages plus nombreux. Il n'y a pas d'amélioration dans la qualité des volailles qui arrivent sur le marché et la majorité des volailles en vie doivent être engraisées avant d'être abattues. Il est évident que la rareté de grain sur les fermes est la raison pour le manque de fin, mais c'est une pratique peu sage que d'envoyer sur le marché des volailles non finies, même s'il y a rareté de grain, car le prix extra par livre que donnerait une volaille bien finie, couvrirait plus que le coût de la nourriture supplémentaire.

Comme il y a eu d'arrivages diminutions dans les arrivages sur le marché de Vancouver, on expérimentait d'autres augmentations dans les prix. La situation en Colombie Anglaise est maintenant sur une base très ferme et la demande surpasse de beaucoup les arrivages. On n'expédiait que deux charges de wagons vers l'Est au cours de la semaine mais il y avait, en plus, quelques petites expéditions d'extras de poulettes allant aux provinces des Prairies. Il est intéressant de noter que sur les deux marchés où ces expéditions allaient, Calgary et Winnipeg, les extras de poulettes se vendent à un prix plus haut que les extras locaux.

Quoiqu'il n'y ait pas eu de changements importants dans les prix à Saint-Jean ou Halifax, ces marchés sont dans une condition beaucoup plus ferme qu'il y a une semaine. Les provisions en mains sont écoulées et comme les arrivages sont moins abondants on fait venir des quantités plus abondantes de l'île du Prince-Edouard. Les oeufs frigorifiques commencent aussi à se mouvoir activement à ces deux endroits. Le marché de l'île du Prince-Edouard est plus ferme et il existe une meilleure demande; conséquemment, les prix de vente à Charlottetown sont plus élevés. La production sur l'île du Prince-Edouard se maintient remarquablement bien pour la saison.

Le nouveau conseil d'agriculture se réunit à Québec

L'HON. J. L. PERRON LUI SOUHAITE LA BIENVENUE ET SOUMET PLUSIEURS ARTICLES DE SON PROGRAMME AGRICOLE — TOUTS LES MEMBRES PRESENTS — M. ROBERT R. NESS ELU PRESIDENT

Le conseil d'agriculture de la province de Québec, qui fut récemment reconstitué par l'honorable J. L. Perron, s'est réuni le 30 octobre, en séance plénière, aux édifices du parlement.

L'honorable ministre résume d'une façon claire et précise son programme agricole. Après avoir démontré tous les avantages que retireraient les cultivateurs d'une organisation coopérative adaptée à leurs besoins, il invite le conseil à étudier les meilleurs moyens d'acquiescer pour fonder et multiplier des coopératives locales. Ces organismes locaux ne limiteront pas leurs activités au commerce seulement. Ils devront aussi s'occuper de la production agricole et serviront d'intermédiaire entre les cultivateurs et le gouvernement. L'orientation du travail du cultivateur sera inspirée par les officiers du ministère et cette inspiration atteindra le producteur par l'entremise de la même société qui sera aussi chargée de la vente des produits.

C'est dire qu'avec le temps ces coopératives locales se substitueront à diverses organisations agricoles devenues trop nombreuses et qui limitent leur travail à la production seulement.

A un étage supérieur, l'honorable ministre voudrait voir se créer, dans la province, quelques coopératives régionales dans lesquelles seraient centralisés les achats et les ventes des districts intéressés. Au sommet de l'organisation, une coopérative centrale coordonnera les activités des coopératives régionales.

Ce sont là les grandes lignes de l'organisation que M. Perron soumet au conseil d'agriculture. La nécessité de la coopération est reconnue de tous. Il s'agit de trouver la formule, celle qui conviendra aux besoins, aux idées de nos gens.

Le conseil se mit, séance tenante, à l'étude de cette question. Les divergences d'opinions portèrent plutôt sur l'application du principe que sur le principe lui-même. Plusieurs membres prirent la parole et il fut finalement décidé de former

un comité de coopération chargé de faire rapport au conseil d'agriculture, à sa prochaine réunion dans quatre ou cinq semaines. Le problème est gros de conséquences et le conseil ne veut proposer de solution qu'après en avoir sérieusement étudié tous les aspects. Au cours du débat qui eut lieu, MM. J. Antono Grenier, sous-ministre, L. Ph. Roy et Henri C. Bois furent appelés à donner des explications supplémentaires.

Le comité qui a été formé, en vertu d'une résolution spéciale du conseil, pour s'occuper de la coopération, se compose des membres suivants: MM. Beaudry Leman, J. F. Desmarais, Georges Bouchard, Jos. Picard et Ovide Loiselle.

Diverses autres questions importantes furent portées à l'attention du Conseil au cours de la journée.

L'ELEVAGE DU CHEVAL

M. S.-J. Chagnon exposa la situation actuelle de l'élevage du cheval dans la province de Québec. Le nombre de chevaux que nous importons chaque année est trop considérable. Il est temps de faire un sérieux effort pour libérer la province de cette servitude onéreuse. Nous pouvons, chez nous, produire de bons chevaux, et y trouver notre profit. Après discussion, sur résolution présentée par le professeur Summerby et appuyée par le professeur Toupin, il fut suggéré à l'honorable ministre de prendre les moyens nécessaires pour stimuler l'élevage des bons chevaux dans la province.

Un comité fut nommé pour étudier tous les détails de cette question et édicter les règlements devant régir la surveillance des chevaux-reproducteurs. Font partie de ce comité: MM. R. R. Ness, Arsène Denis, Hormidas Pilon, Charles C. Descary et David Roy.

LA TUBERCULISATION DES TROUPEAUX

La tuberculisation des troupeaux fut l'objet d'un long débat. La tuberculose bovine a des conséquences très graves. Les vaches laitières tuberculeuses disséminent cette terrible maladie au sein de la population. Il importe de prendre une attitude bien définie sur cette question. La prévention des maladies contagieuses du bétail relève du gouvernement fédéral et l'Ontario possède déjà une excellente organisation pour faire l'épreuve des troupeaux. Il lui appartient donc de se charger de ce travail dans la province de Québec.

Le Conseil a aussi recommandé à l'honorable ministre d'utiliser de toute son influence auprès des bureaux d'hygiène pour en arriver à l'uniformisation des règlements régissant la production et la manipulation du lait consommé en nature.

Finalement, les membres du Conseil prièrent l'honorable minis-

tre de faciliter, dans la plus large mesure possible, l'égouttement de nos terres arables. Une résolution à cet effet fut adoptée.

Deux autres comités permanents furent formés et chargés de faire rapport au Conseil.

Comité des écoles d'agriculture: MM. Hormidas Pilon, Ovide Loiselle, R.-E. Skillen, Gustave Toupin, Zénon Bérubé.

Comité du concours du Mérite Agricole: MM. Chs.-C. Descary, Nap. Lachapelle, R. Summerby, David Roy et Emile Gagnon.

Comme on peut le voir, la séance du Conseil fut très active et divers officiers du département furent appelés à fournir des renseignements détaillés concernant les différents projets à l'ordre du jour. Ajoutons que, dans l'après-midi, pendant que le Conseil siégeait, le comité de coopération se mettait au travail.

LES ELECTIONS

Les élections annuelles du Conseil d'agriculture donneront les résultats suivants:

Président: M. R. Ness, cultivateur à Howick; vice-président, M. Zénon Bérubé, cultivateur à St-Donat de Rimouski.

Les membres présents étaient les suivants: MM. Hormidas Pilon, R. E. Skillen, Chs.-C. Descary, Michel Archambault, Nap. Lachapelle, Edward Caldwell, Geo. Bouchard, Gustave Toupin, Louis Rochelleau, Robert R. Ness, Robert Summerby, Arsène Denis, Zénon Bérubé, Beaudry Leman, Ovide Loiselle, David Roy, Emile Gagnon, J.-F. Desmarais, Jos. Picard et J.-A. McDonald.

Une nouvelle séance sera convoquée dans un mois.

Commerce des produits laitiers

SEMAINE FINISSANT LE 2 NOVEMBRE, 1929

BEURRE

MONTREAL — Marché très calme à l'ouverture lundi; les prix des arrivages courants étaient les mêmes que ceux du vendredi précédent. Ton moins ferme mardi: prix maximum des arrivages courants en baisse de 1-8c par livre; sur le marché de la rue (cure) le même jour, le beurre offert s'est vendu de 1-8 à 3-8c de moins par livre que le mardi précédent. Le ton est resté très calme toute la semaine et le marché a fléchi quelque peu. L'on faisait rapport que le commerce du gros a été calme pendant la semaine et qu'il ne s'est fait que peu de transactions. La demande pour la consommation a

été passable; les prix mi-gros étaient les mêmes que ceux de la fin de la semaine précédente, à 42c pour le moult et 41c pour le non moult. Les stocks de beurre de "beurrerie" à Montréal au 31 octobre se chiffraient par 108,317 paq. contre 135,947 paq. à la même date l'année dernière. Arrivages cette semaine: 13,787 paq. contre 2,850 paq. la semaine précédente et contre 2,445 paq. la semaine correspondante l'année dernière; augmentation, 11,342 paq. Cette forte augmentation s'explique par l'arrivée de 10,545 boîtes de beurre de la Nouv.-Zélande. Sur le marché local, mardi, il s'est offert et vendu 500 paq. de 38 à 38 1-4c pour le No 1 past. et de 37 à 37 1-4c pour le No 1 non past. respectivement. Cours publiés par cette division pour les arrivages courants. No 1 past., lundi, 38 3-8c à 38 5-8c; jeudi, No 1, past. 38 1-4 à 38 1-2c; le No 1 non pasteurisé a été coté de 1c de moins dans chaque cas; vendredi, congé.

Chambres de campagne: mardi, Saint-Pascal, 150 offerts, vendus 37 1-2c.

Cablogramme de Londres: Beurre calme; N.-Zélande, 174 à 178 shillings par 112 liv.; Australie, 172 à 176 shillings par 112 liv.

FROMAGE

MONTREAL — Marché calme à l'ouverture, les prix n'étaient pas clairement définis à cause de l'écart considérable qui existait dans les ffrs faites et les prix payés le samedi précédent sur les différents chambres de campagne. Lundi, cependant, le fromage offert à Perth et à Cornwall s'est vendu 18 à 18 1-4c, respectivement, et le marché n'a accusé que peu de point de

Si vous êtes près d'une Boîte postale, vous êtes en contact avec la Banque

Si cela vous convient davantage, faites vos affaires de banque par la poste.

Ecrivez à n'importe quelle des succursales de la Banque de Montréal pour notre brochure "La Banque par correspondance, ses avantages."

Elle vous évitera peut-être plus d'un voyage à la ville.

BANQUE DE MONTREAL

Fondée en 1817

L'actif dépasse \$900,000,000

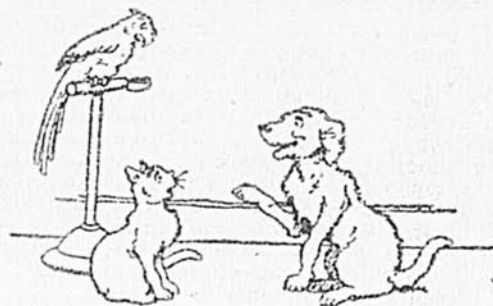
changeant toute la semaine. Le fromage offert sur le marché local, mardi, s'est vendu 3-4c. de plus par livre que les prix payés le mardi précédent. La quantité de fromage à Montréal au 31 octobre, était de 204,015 contre 191,938 from. à la même date l'année dernière, tandis que la quantité sur les trois principaux marchés du Royaume-Uni était de 334,400 from. contre 240,900 from. à la même date l'année dernière. A Belleville, samedi, le fromage offert s'est vendu 1-8c. de moins par livre que le samedi précédent, tandis qu'à Napawake, le même jour, le prix payé était le même que le plus haut prix payé sur cette chambre le samedi précédent. Fromage offert au classement, Ontario et Québec. Ville de Québec non comprise, semaine finissant le 2 novembre, 1929: 24,513 from. contre 28,809 from. semaine précédente et contre 36,598 from. semaine correspondante l'année dernière. Sur le marché local, mardi, il s'est offert et vendu 600 fromages à 19 1-4c. pour le blanc et le coloré.

M. Ness élu président du Conseil provincial d'agriculture

M. Robert Ness, cultivateur à Howick et membre de la commission des crédits ruraux a été élu, hier, président du conseil provincial de l'agriculture. M. Perron a décliné de l'accepter, les membres réunis son programme de rénovation agricole et de relèvement économique.

Propos à Propos!

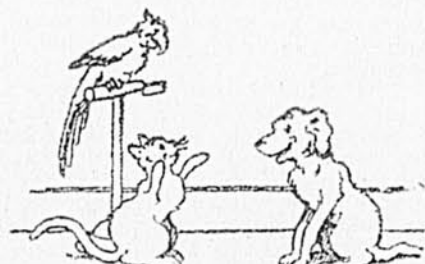
par Benjamin Taber



1. Vous rappelez-vous le temps où monsieur et madame Ladebouche ne buvaient que de l'alcool?



2. Leur intérieur était un enfer



3. Oui, mais l'enfer est devenu un Paradis...



4. Depuis que monsieur et madame Ladebouche ne boivent que de la bière DOW!!



DOW

Old Stock Ale
Mûrie à Point

Prime par la force et par la qualité